

# LES GUEULES CASSÉES

Association fondée en 1921 reconnue d'Utilité Publique décret du 25 février 1927

Notre soutien  
à la recherche  
sur la maladie  
d'Alzheimer

Guerre et Paix  
(par Antoine  
du Passage)

Hommage à un  
Porte-drapeau



## LES FONDATEURS

**Colonel Picot †** (1862-1938)  
Président

**B. Jourdain †** (1890-1948)  
Secrétaire général

**A. Jugon †** (1890-1959)  
Secrétaire général

## LES VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

**Madame H.-A. Strong †**  
Chevalier de la Légion d'honneur

**Madame Cathelin †**

**Colonel Corrin Strong †**  
Combattant volontaire dans l'armée française 1914-1918

## À L'HONORARIAT

**Marcel Guilleminot**  
Grand'officier de la Légion d'honneur

# conseil d'administration

**Hubert CHAUCHART du MOTTAY**  
Président  
Commandeur de la Légion d'honneur  
Grand' Croix de l'ordre national du Mérite

**Bertrand de LAPRESLE**  
1<sup>er</sup> Vice-président  
Grand' officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

**Henri DENYS de BONNAVENTURE**  
2<sup>e</sup> Vice-président  
Médaille Militaire

**Alain MARAIS**  
Trésorier  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Michel EYCHENNE**  
Trésorier adjoint  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**André MATZNEFF**  
Secrétaire du Conseil  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

## membres

**Jean SALVAN**  
Président honoraire  
Grand' officier de la Légion d'honneur

**Michel CLICQUE**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

**Charles DAUPHIN**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Médaille militaire  
Valeur Militaire

**Guy DELPLACE**  
Médaille militaire  
Croix de Guerre

**William DUMONT**  
Officier de la Légion d'honneur  
Médaille Militaire  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Michel FRANQUE**  
Commandeur de la Légion d'honneur  
Grand' officier de l'ordre national du Mérite

**Jacques FUKSA**  
Officier de la Légion d'honneur  
Médaille Militaire

**Xavier HALGAND**  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Jean-Daniel MARQUIS**  
Médaille de la Défense nationale

**Pierre MERGLEN**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**Jean MONIER**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Médaille Militaire  
Croix de Guerre

**Georges MORIN**  
Commandeur de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Michel NAIL**  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Antoine du PASSAGE**  
Vice-président honoraire  
Officier de la Légion d'honneur  
Médaille Militaire

**Jean ROQUET MONTEGON**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

# direction générale

**Olivier ROUSSEL**  
Directeur général  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**Patrice RÉZEAU**  
Directeur adjoint  
Chargé de la vie associative

**Roselyne BINON-LOÏS**  
Chef des services comptables

**Laurent RICQUIER**  
Directeur adjoint  
Chargé des Domaines

**Dominique LELONG**  
Directeur - Moussy

**Laurent RICQUIER**  
Directeur - Le Coudon

# commission d'audit interne

**William DUMONT**  
Président  
Officier de la Légion d'honneur  
Médaille militaire  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Bruno CARMICHAEL**  
Commandeur de la Légion d'honneur

**Michel CLICQUE**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

**Guy DELPLACE**  
Médaille militaire

**Bernard TOMASETTI**  
Médaille militaire  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

# délégués régionaux et adjoints, porte drapeaux

## Alpes de Haute-Provence et Alpes Maritimes

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL


Alain BOUHIER  
06, 04  
18, rue Acchiardi de St-Léger,  
06300 Nice.  
Tél. : 04 93 56 30 92.  
bouhier.nice@laposte.net

## Alsace

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Bernard SIMON  
68  
5, rue Pasteur,  
68730 Blotzheim.  
Tél. : 03 89 68 43 54.

### DÉLÉGUÉ ADJOINT

Georges WILBERT    
67  
13, rue du Lavoir,  
67260 Keskastel.  
Tél. : 03 88 00 21 62.

### PORTE-DRAPEAU



Georges WILBERT    
13, rue du Lavoir,  
67260 Keskastel.  
Tél. : 03 88 00 21 62.

## Aquitaine

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL





Michel POTRIQUET   
24, 33, 47  
5, rue André Gide  
33980 Audenge.  
Tél. : 05 56 82 54 87.

### PORTE-DRAPEAU

Jean-Claude DOURNE    
9 bis, rue del'Aiguillon,  
33120 Arcachon.  
Tél. : 05 56 54 81 00.


## Auvergne

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Jean RADJENOVIC      
03, 15, 43, 63  
29, boulevard du Pont-Garnichaud,  
63260 Aigueperse.  
Tél. : 04 73 63 60 68.  
jradjenovic@gueules-cassees.asso.fr

## Bourgogne

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Robert ESQUIROL   
21, 58, 71, 89  
9, rue des écoles,  
21910 Noiron-sous-Gevrey.  
Tél. : 03 80 36 91 72.  
esquirol.robert@wanadoo.fr

### PORTE-DRAPEAU

Jean DURAND  
4, rue des Coquelicots, 71210 Torcy.  
Tél. : 03 85 55 26 57.

## Bretagne - Pays de Loire

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Tadj CHAREF    
22, 29, 35, 53, 56, 72  
18, rue Louis Pétri,  
35200 Rennes.  
Tél. : 09 77 65 59 16  
tadj.charef@wanadoo.fr

### PORTE-DRAPEAUX

Laurent DROUART  
La Pare gère  
72510 Requeuil.  
Tél. : 02 43 46 44 80.

### André FRANCES



1, rue Edmond Rostand  
35700 Rennes.  
Tél. : 02 99 38 98 25.

### Roger TANGUY

94, rue François Coppée,  
29200 Brest.  
Tél. : 02 98 47 92 23.

## Centre

### DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Jean BEAUVAL    
18, 28, 45  
37 bis, rue de la Sente,  
45400 Fleury-les-Aubrais.  
Tél. : 02 38 86 19 46.

### Jacques AUGIERE

36, 37, 41  
10, avenue des Tilleuls  
37600 Perrusson.  
Tél. : 02 47 59 39 85.

### PORTE-DRAPEAU

Georges LEPLATRE    
8, rue des Petits-Osiers,  
45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle.  
Tél. : 02 38 88 44 27.

Jean JOBLIN     
8, rue Saint-Léger,  
37300 Joué-les-Tours.  
Tél. : 02 47 53 22 91.

### Rémy LORIN

5, rue de la Boursaudière,  
37500 Marçay  
Tél. : 02 47 93 02 69

## Champagne-Ardennes

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Jean DEPREZ   
08, 51, 10, 52  
10, rue de Paradis,  
51480 La Neuville aux Larris.  
Tél. : 03 26 58 15 73.  
jeandep@wanadoo.fr


# délégués régionaux et adjoints, porte drapeaux

## Corse

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL




René CHIARAMONTI     
2A, 2B  
Villa St Jean Baptiste,  
route de St Antoine,  
Nocello Bas, 20200 Bastia.  
Tél./Fax : 04 95 31 20 00.  
rchiaramonti@gueules-cassees.asso.fr

### PORTE-DRAPEAU

Gérard BLONDE   
Lotissement Santa Catalina n°29  
20290 Borgo  
Tél. : 04 95 31 16 02.

## Dauphiné

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Jean RICCARDI     
05, 26, 38  
66, rue du Jacquin,  
38140 Apprieu.  
Tél. : 04 76 65 12 44.  
jriccardi@gueules-cassees.asso.fr

### PORTE-DRAPEAU

Marcel TOURTET  
8, rue des Lilas,  
38240 Meylan.  
Tél. : 04 76 90 18 82.


## Dom-Tom et étranger

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

René FOURCADE   
Délégué pour les Dom-Tom  
et l'étranger  
7, rue d'Angalinat  
31380 Montastruc-la-Conseillère.  
Tél. : 05 61 84 31 16.  
rene.fourcade@wanadoo.fr

## Franche-Comté

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Jacques MOUGIN   
25, 39, 70, 90  
5, rue des Frères Piquerez,  
25120 Maiche.  
Tél. : 06 86 25 69 51.  
j.mougin11@aliceadsl.fr

### PORTE-DRAPEAU

Roger DESCHAMPS    
13, rue Métin,  
25000 Besançon.  
Tél. : 03 81 53 73 03.


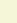
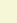
## Ile-de-France

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL



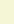
Roger GAILLARD     
75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95  
72, rue Victor Hugo,  
94700 Maisons-Alfort.  
Tél. : 01 43 78 26 39.  
rgaillard@gueules-cassees.asso.fr

### DÉLÉGUÉS ADJOINTS

Bernard LUQUET   
75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95  
78, rue de la Fraternité,  
93700 Drancy.  
Tél. : 01 48 95 32 65.  
bernard.luk@free.fr



Gérard PINSON     
75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95  
21, rue Saint-Georges,  
77122 Monthyon  
Tél. : 01 64 36 12 51.  
gpinson@gueules-cassees.asso.fr

### PORTE-DRAPEAU





Gilles KADDOUR     
1, rue du 4 septembre  
92500 Rueil Malmaison  
Tél. : 01 47 08 20 68.

## Languedoc-Roussillon



### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Gilbert SANCHEZ    
07, 11, 30, 34, 48, 66  
14, rue du Pradas  
34470 Pérols.  
Tél. : 04 67 50 08 89.  
gilbertsanchez34@free.fr

### DÉLÉGUÉ ADJOINT


Gabriel MENE      
66  
Résidence l'oiseau blanc,  
3bis allée de Bacchus,  
66000 Perpignan.  
Tél. : 04 68 56 64 52.  
mene.gabriel@wanadoo.fr

### PORTE-DRAPEAU

Daniel TAMAGNI    
80, avenue de la Gare,  
«Le Velasquez»  
30900 Nîmes  
Tél. : 04 66 40 33 17  
Tél. : 06 60 68 32 85


## Lorraine

### DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Serge VERON    
54, 55, 88  
31, rue de Remenaumont,  
54600 Villers lès Nancy  
Tél. : 03 83 27 42 88

Robert LANG  
57  
12, impasse des Violettes,  
57155 Marly.  
Tél. : 03 87 63 40 51.  
rlang@gueules-cassees.asso.fr

### DÉLÉGUÉ ADJOINT

André DEZAVELLE   
55  
7, rue du Paquis, St. Mihiel  
55300 Chauvencourt.  
Tél. : 06 81 64 67 74.  
ou 03 29 91 08 67.

## Lorraine

### PORTE-DRAPEAUX

**Gilbert GIRON** 🇫🇷 🇫🇷  
36, rue de la Libération,  
55300 Dompcevrin  
Tél. : 03 29 90 12 14.

**Gilbert PIAINT** 🇫🇷  
20, rue du Portugal,  
54500 Vandœuvre-les-Nancy.  
Tél. : 03 83 90 17 99.

**Joseph ZAHM** 🇫🇷  
2, rue des 4 vents,  
57530 Maizery  
Tél : 03 87 64 45 17.

## Midi-Pyrénées

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

**Robert ARAGON** 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷  
09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82  
Place de l'église  
09190 Saint-Lizier.  
Tél : 05 61 66 25 85.

### DÉLÉGUÉS ADJOINTS

**Henri DALÉAS** Com 🇫🇷 🇫🇷  
65  
80, Chemin de la Passade  
65200 Montgaillard  
Tél. : 05 62 91 51 77.

**André MONCASSIN** 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷  
32, 82, 46  
40, rue Général-de-Gaulle,  
32140 Masseube.  
Tél. : 05 62 66 12 61.  
andre.moncassin@wanadoo.fr

## Nord-Pas-de-Calais

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

**Christian GREMONT** 🇫🇷 🇫🇷  
59, 62  
1278, rue de la Libération,  
59242 Genech.  
Tél. : 03 20 79 58 29.  
cgrémont@gueules-cassees.asso.fr

### PORTE-DRAPEAU

**André NEIRINCK**  
33, avenue Bernadette  
59110 La Madeleine  
Tél : 03 28 53 08 03

## Normandie

### DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

**Jean-Louis POSIÈRE** 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷  
27, 76  
5, allée J.-P.-Rameau,  
Côte Monts-aux-Malades,  
76960 Notre-Dame-de-Bondeville.  
Tél. : 02 35 75 73 13.  
jlposiere@gueules-cassees.asso.fr

**André JACQUES** 🇫🇷 🇫🇷  
14, 27, 50, 61, 76  
Rue des Houx,  
Oissel le Noble,  
27190 Ferrières Haut Clocher.  
Tél. : 02 32 34 85 67.  
andre.jacques552@orange.fr

### PORTE-DRAPEAU

**Gilbert FRANÇOIS** 🇫🇷  
31, boulevard Raymond-Poincaré,  
14000 Caen.  
Tél. : 02 31 72 42 88.

## Pays de Loire

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

**Bernard de TINGUY** 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷  
44, 49, 85  
27, rue de la Tullaye,  
44300 Nantes.  
Tél. : 02 40 49 20 80.

### PORTE-DRAPEAU

**Alain BERTHELOT**  
6, rue Jean-Jaurès,  
44610 Basse-Indre.  
Tél. : 02 40 86 74 18.

## Picardie

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

**Anselme VILMONT** 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷  
02, 60, 80  
39, square Samarobrive,  
80000 Amiens.  
Tél. : 03 22 91 14 01.

## Poitou-Charentes

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

**Jean-Claude MONTARDY** 🇫🇷 🇫🇷  
16, 17, 79, 86  
7, rue des Prés Guérins,  
17540 Loiré de Vérines.  
Tél. : 05 16 49 50 86.




### PORTE-DRAPEAU

**Robert ABIAN** 🇫🇷 🇫🇷  
6, rue Pujos,  
17300 Rochefort sur mer.  
Tél. : 06 63 59 06 26.

# délégués régionaux et adjoints, porte-drapeaux

## Provence



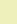
### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Lucien HUMBLLOT     
13, 83, 84  
Domaine des "Gueules Cassées"  
627 av. Colonel Picot  
Le Coudon  
BP 147  
83163 La Valette du Var Cedex  
Tél : 04 94 61 93 00  
lhumbplot@gueules-cassees.asso.fr

### DÉLÉGUÉ ADJOINT


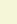
Bernard TOMASETTI    
13, 83, 84  
37, rue Carnot  
13680 Lançon de Provence  
Tél : 04 90 59 93 36  
btomasetti@gueules-cassees.asso.fr

### PORTE-DRAPEAU

François PACIFICO     
Le Constellation. Bât. A,  
72, avenue des Caillols,  
13012 Marseille.  
Tél. : 04 91 88 26 46.

## Pyrénées-Atlantiques

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Jean-François LOUVRIER    
64, 40  
3, impasse des Palombes, 64230 Lescar  
Tél. : 05 59 81 26 56.  
jflovrier@gueules-cassees.asso.fr

### PORTE-DRAPEAU

Madame Viviane ROULET  
Route de Castetpugon-L'Église  
64350 Simacourbe.  
Tél. : 05 59 68 22 50.

## Rhône-Alpes

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL


Michel CLICQUE       
01, 42, 69  
48, rue des Frères Lumière  
01240 St.-Paul de Varax.  
Tél. : 04 74 42 57 49.  
ou 06 73 11 02 48  
michel.clicque@sfr.fr

### PORTE-DRAPEAU

Bernard LEDOGAR    
54, rue Garibaldi, 69006 Lyon.  
Tél. : 04 72 43 05 56.  
ledogar.bernard@club-internet.fr

## Savoie

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL


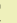


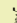

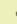

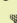

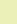

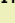
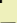
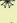
Pierre NICOLLIN   
74, 73  
11, rue de Rumilly,  
74000 Annecy.  
Tél. : 04 50 51 91 84.






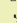
### PORTE-DRAPEAU

André BOISIER  
Les Romantines  
356 av Charles de Gaulle  
74800 La Roche sur Foron  
Tél. : 04 50 25 12 19

# délégués et porte-drapeaux honoraires

Michel DEGLAIRE   
André DÉPIT     
Roland LAMOURET     
Joseph LANNES      
Jean LEQUERTIER      
Gilbert LIÈVRE     
Jean MONIER     
Fernand NEY   

Roland PERRIN     
Roger PONT    
Robert PRENEY    
René RONDOT    
André SAINT-MARTIN     
Pierre SOUMACHE   

Porte-drapeau  
Robert BORDACHAR  
José PACHECO     
François DERRIEN   

## LES GUEULES CASSÉES

Directeur de la Publication :

Le Président

Rédacteurs en chef :

André MATZNEFF

Patrice RÉZEAU

Directeur artistique :

Jean-François GAXOTTE

Rédaction-Administration :

Union des Blessés

de la Face et de la Tête

"Les Gueules Cassées"

20 rue d'Aguesseau, 75008 Paris

Tél. : 01 44 51 52 00

Télécopie : 01 42 65 04 14

adresse : [www.gueules-cassees.asso.fr](http://www.gueules-cassees.asso.fr)

e-mail : [info@gueules-cassees.asso.fr](mailto:info@gueules-cassees.asso.fr)

N° de Commission Paritaire :

0310A 06453 – N° ISSN : 1162-3128

Photocomposition – Impression :

Touraine Rotos

32, avenue Charles Bedaux

37000 Tours

Crédits photo :

J. Lasaygues, UBFT.

P 08

Éditorial

P 09



Les dossiers du souvenir

Mai-juin 40 : l'armée française dans la tourmente (2)

P 12



La vie de l'Union

Au siège

A Moussy

Au Coudon

Dans les Régions

P 30



Anecdotes souvenirs

Guerre et Paix par A. du Passage

P 34

Les livres

P 36

Notre grande famille

P 44

Il vous est utile de savoir

## ÊTRE ET DURER

Cette magnifique devise, inscrite dans le cœur et dans l'action des unités commandées par le Général Marcel Bigeard et ses successeurs\*, pourrait et devrait servir de guide, aujourd'hui, aux « Gueules Cassées ».

**Être** : Nous sommes un exemple de solidarité et d'amitié entre les blessés de la face et de la tête, combattants ou victimes du devoir et leur veuves, en leur manifestant notre aide morale et financière, pour que nul ne reste au bord de la piste.

Nous manifestons le même comportement de camaraderie active à l'égard de nos frères du Comité d'entente des Grands invalides de guerre et nous honorons la mémoire de ceux qui se sont sacrifiés au service des valeurs qui nous animent.

Nous soutenons les médecins, les chercheurs et les institutions qui nous ont permis de surmonter nos handicaps physiques et psychologiques.

**Durer** : les temps, les hommes, surtout les hommes, peuvent changer, les rangs s'éclaircir, les ressources financières subir des aléas, les modes d'action évoluer, les missions demeurent sacrées.

Le groupe « Avenir » que vous avez, lors de notre dernière Assemblée, conforté dans son rôle, fera, au début de 2011, des propositions concrètes au Conseil sur les mesures indispensables à envisager, pour les poursuivre. Nous ferons ensuite, tous ensemble, les choix qui nous permettront de poursuivre l'œuvre entreprise, avec tant de succès, voilà près d'un siècle.



HUBERT CHAUCHART DU MOTTAY

\* Parmi lesquels, bien sur, le Général Jean Salvan.

# les dossiers du souvenir

## Mai-Juin 40

## l'armée française dans la tourmente

Pour commémorer le soixante-dixième anniversaire des combats de 40,

nous avons choisi de vous présenter trois faits d'armes de cette armée

française si décriée après la débâcle,

mais qui a mené à certain endroits des combats héroïques.

Vous avez pu lire, dans le numéro 315, le récit des combats menés par les

Spahis, le 15 mai 1940, à La Horgne.

Voici aujourd'hui le récit de la résistance acharnée du 12<sup>e</sup> Régiment Etranger

d'Infanterie, à Soissons, les 6 et 7 juin 1940.



*La remise du fanion au 12<sup>e</sup> REI.*

### **L' AISNE - 6 ET 7 JUIN 1940 : LA LEGION**

Comme ce fut le cas en 1870 et 1914, de nombreux étrangers se présentèrent dans les bureaux de recrutement en métropole et outre-mer pour combattre l'Allemagne.

Pour certains, vivants en France, il s'agit de défendre leur terre d'accueil ; pour d'autres (Espagnols, Italiens, Autrichiens, Juifs...) la poursuite de la lutte contre le fascisme passe par l'engagement dans l'armée française.

Créé en février 1940, le 12<sup>e</sup> Régiment Étranger d'Infanterie, se compose de légionnaires d'active venus de Sidi-Bel-Abbès, d'engagés volontaires et de français réservistes. Ces derniers, traînant les pieds, ne furent pas particulièrement enchantés de retrouver la Légion Étrangère, craignant de retrouver intacte la discipline qu'ils avaient connue par le passé. Cette mesure, inquiétante à priori, se révéla excellente. Au contact des 400 officiers, sous-officiers et légionnaires d'active, les anciens retrouvèrent l'esprit de corps et les nouveaux venus s'intégrèrent rapidement. Le régiment est à l'instruction au camp de Valbonne dans l'Ain et le 6 mai, il est affecté à la 8<sup>e</sup> Division d'Infanterie qui se compose également des 142<sup>e</sup> et 237<sup>e</sup> RI, du 82<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie Nord-Africaine, du 282<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie Lourde Divisionnaire et du 42<sup>e</sup> Groupe de Reconnaissance de Division d'Infanterie.

Tout d'abord engagé dans la région de Villers-Cotterêts, le régiment reçoit l'ordre, le 15 mai, de se porter à Soissons. Le 12<sup>e</sup> REI est incorporé au dispositif de défense de la ville. Il retrouve les terres sur laquelle s'est battu le RMLE (Régiment de marche de la Légion étrangère) en juillet 1918. Il va sans dire que le 12<sup>e</sup> REI se doit de faire honneur à son glorieux ancien. Le 6 juin commence la bataille de Soissons. Pilonné par l'aviation et l'artillerie, le Régiment voit disparaître dans cette seule journée le tiers de son effectif. Le Régiment avait reçu l'ordre de tenir coûte que coûte et cette mission est remplie malgré la pression agressive des troupes allemandes, supérieures en hommes et en matériels. Le 6, l'armée française contient tant bien que mal la poussée allemande.

Le 7 juin, alors que l'offensive va reprendre, les légionnaires du 12<sup>e</sup> REI sont rejoints par ceux du 23<sup>e</sup> RMVE (Régiment de marche de Volontaires étrangers) qui arrivent directement de Belgique. Ces derniers occupent le secteur situé au sud de Soissons. C'est également le 7 que les Allemands lancent leur troisième offensive sur l'Aisne. Ils franchissent le fleuve, alors que tous les ponts ont été dynamités, en deux points à Missy, à 9 kilomètres de Soissons puis à Pommiers de l'autre côté de la ville à 5 kilomètres, menaçant la ville et ses défenseurs d'être pris en tenaille.

Le 7 juin pour les volontaires du 23<sup>e</sup> RMVE, c'est le baptême du feu. Les légionnaires se battent comme des "lions" et ne cèdent pas un pouce de terrain. Les pertes sont lourdes. Débordée et isolée, la 17<sup>e</sup> Division d'Infanterie (dont dépend le 23<sup>e</sup> RMVE) perd toute son artillerie et la moitié de ses unités. Disposé à l'Ouest, le 23<sup>e</sup> poursuit



*Images des combats acharnés.*





*Le monument aux Morts du 2<sup>e</sup> bataillon du 12<sup>e</sup> REI.*

la lutte vaillamment et tient toujours ses positions. De son côté, le 7 au soir, ce qui reste du 12<sup>e</sup> REI est totalement encerclé. Ordre est donné de se disperser et de tenter le franchissement des lignes ennemies. Peu nombreux sont ceux qui parviennent à rejoindre les éléments qui se regroupaient à l'arrière. Lorsque le régiment se reforme, les bataillons ne comptent plus que 200 à 300 hommes chacun alors que le 23<sup>e</sup> RMVE a perdu la moitié de son effectif. Pour les deux régiments commence alors la pénible retraite. De nos jours, à Missy-aux-Bois et Saconin-et-Breuil, deux monuments rappellent aux passants le sacrifice du 23<sup>e</sup> RMVE tandis que sur le chemin des Dames, c'est le 12<sup>e</sup> qui est à l'honneur.



### **CITATION DU 12<sup>e</sup> REI. A L'ORDRE DE LA DIVISION.**

«Sous l'ardente impulsion de son chef, le Lieutenant-colonel Besson, a donné partout l'exemple de la discipline et de la valeur. A Soissons, a défendu avec acharnement et abandonné seulement sur ordre supérieur, devant Neuilly Saint-Front, puis sur la Marne, où il tint l'ennemi en échec, sur la Seine où il se sacrifie à l'arrière-garde, enfin au cours de la dure manœuvre en retraite qui a suivi, ne s'est jamais laissé abattre, ajoutant une page héroïque au Livre de Gloire de la Légion Immortelle.»

# la vie de l'union



## A U S I È G E

### Les activités du Siège

#### Remise d'un tout nouveau matériel à la BSPP

le 25 juin 2010, les membres du Bureau, accompagnés de Gérard Pinson Délégué Régional adjoint pour l'Ile de France, ancien Major au sein de la Brigade des Pompiers de Paris (BSPP), ont participé à l'inauguration des locaux qui accueillent un équipement très innovant offert par l'UBFT au service médical de la brigade, à savoir un mannequin capable de simuler de manière très

réaliste les fonctions du corps humain tels que le rythme cardiaque, la tension artérielle, la dilatation des pupilles, les convulsions...

Ce mannequin permet d'améliorer considérablement la formation des équipes médicales, en leur permettant de se confronter à des situations classiques mais également à des situations qu'ils ne rencontrent que rarement sur la voie publique, évitant

*Test du mannequin  
grandeur nature  
par Alain Marais.*





ainsi le risque de déstabilisation et permettant de gagner les quelques secondes qui vont optimiser le pronostic vital de la victime.

Le général Prieur, commandant la Brigade de Sapeurs Pompiers de Paris précisait au cours d'une intervention filmée, qui vous sera présentée au cours des réunions régionales et visible sur le site internet [www.gueules-cassees.asso.fr](http://www.gueules-cassees.asso.fr), que « la première fois constitue une épreuve redoutable pour les jeunes médecins et infirmiers qui sont envoyés sur le terrain après leur formation, forcément théorique... le mannequin va leur permettre de se roder dans des conditions de réalisme exceptionnelles. La qualité de la prise en charge des urgences va en être améliorée. Un grand Merci aux « Gueules Cassées » pour leur soutien récurrent à la BSPP »

Pour votre information, l'UBFT compte actuellement dans ses rangs 86 sapeurs-pompiers, blessés en service.

### **Un acte de mécénat important pour la recherche sur la maladie d'Alzheimer**

Il convient de rappeler que depuis 2003, l'UBFT s'est intéressée aux problèmes

de dégénérescence cérébrale au travers du service d'évaluation sensori-cognitive au sein de l'Institution Nationale des Invalides, puis en apportant, en 2008, un soutien à la Fondation pour la recherche sur la maladie d'Alzheimer (IFRAD).

Les raisons qui ont conduit l'UBFT à apporter ces soutiens, sont que si les « Gueules Cassées » ont historiquement soutenu la chirurgie maxillo-faciale, plastique et réparatrice, traitant ainsi les conséquences externes visibles des divers traumatismes, ils s'attachent désormais à la prise en charge des pathologies dans le domaine sensoriel, conséquences des traumatismes crâniens et aux maladies neuro-dégénératives, dont hélas bon nombre d'entre eux risquent d'être, un jour, atteints.

Dans ce cadre, les « Gueules Cassées » apportent un soutien financier à l'Institut de la Mémoire et de Maladie d'Alzheimer (IM2A) qui a été inauguré le 24 septembre 2010 par Madame Roselyne Bachelot-Narquin - Ministre de la Santé et des Sports - et Mme Nora Berra - secrétaire d'Etat chargée des Aînés.

L'IM2A est le premier centre français de recherche clinique totalement dédié



*De gauche à droite, Mme Bernadette Chirac, le professeur Dubois, le docteur de Ladoucette, Anne Roumanoff, Jane Birkin et notre président.*

à la prévention, au diagnostic précoce, à la recherche physiopathologique et au traitement de la maladie d'Alzheimer et des démences. L'Institut est situé au cœur du Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière, à proximité de l'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière (ICM), avec lequel il travaille en collaboration et en complémentarité.

Parce qu'un diagnostic plus précoce et plus sûr est un pré-requis indispensable pour la recherche et le développement de nouveaux traitements, l'IM2A met à la disposition des patients atteints des maladies de la mémoire et de la cognition un plateau technique exceptionnel. En retour, toutes les informations obtenues viennent enrichir une base de don-

nées et orienter de nouvelles recherches pour une connaissance plus approfondie de ces maladies et donc de les prévenir et les soigner.

Afin d'explorer les bases cérébrales des opérations mentales, il est possible de faire appel à plusieurs techniques d'imagerie cérébrale fonctionnelle telles que l'IRM ou l'électroencéphalographie (EEG). Ces deux techniques sont très complémentaires car si l'IRM offre une précision anatomique de l'ordre du centimètre cube, l'EEG ouvre une fenêtre unique sur la dynamique temporelle des activations cérébrales. L'EEG permet en effet d'observer et d'enregistrer, à l'aide de 256 capteurs posés sur la tête du patient, le fonctionnement du cor-

tex cérébral à l'échelle du millième de seconde, lors de stimulations cognitives variées et de calculer ainsi ses potentiels cérébraux.

La création de l'IM2A s'inscrit également dans le cadre du second plan Alzheimer lancé en 2008 par le Président de la République.

Le Général Chauchart du Mottay a remis, en présence de Mme Bernadette Chirac, présidente de la Fondation des Hôpitaux de Paris – Hôpitaux de France, au Docteur Olivier de Ladoucette, président de la Fondation pour la recherche sur la maladie d'Alzheimer et au Professeur Bruno Dubois, président du Comité scientifique, un chèque de 260 000 € qui va permettre l'acquisition d'un l'électroencéphalogramme 256 canaux.

A partir de sa mise en service, début 2011, les membres de l'UBFT et leur conjoint pourront bénéficier, sur recommandation médicale et après contact avec le Siège, d'un accès privilégié au sein de cet institut.

### **Inauguration prochaine de l'IRM de Saint-Joseph**

A la fin du mois d'octobre, sera inauguré au sein du Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph, l'IRM 3 Tesla, dédié plus

particulièrement à la prise en charge et la recherche sur les accidents vasculaires cérébraux. Le prochain bulletin en rendra compte.

Le Comité d'Entente des Plus Grands Invalides de Guerre, qui se réunit régulièrement au Siège, a auditionné le 9 septembre 2010, M. Rodier, président de l'association « La voix des blessés médullaires titulaires de l'article L115 », qui a présenté la spécificité très particulière dont souffrent les blessés médullaires et s'insurge contre les transferts imposés à ces blessés vers les hôpitaux militaires à la suite de la fermeture du bloc chirurgical de l'INI. Ceci est d'autant plus inquiétant que le départ du professeur Lortat-Jacob de l'hôpital de Garches laisse ces patients dans une déshérence médicale. La disparition de ce dernier service, peut être une opportunité pour ouvrir, au sein de l'INI, un service dédié aux blessés médullaires. Le général Puga, chef d'état major particulier du Président de la République a été sensibilisé à ce problème par M. Rodier et le général de Lapresle.

Une motion a été signée par l'ensemble des présidents des associations composant le Comité d'Entente, visant à attirer l'attention du secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants sur cette situation.

## A MOUSSY

Revenons quelques mois en arrière pour faire le résumé de nos activités au cours de ce dernier trimestre.

Pâques fut la première étape de cette longue énumération d'événements et nous profitons de cette occasion pour remercier Monique Dutat, qui réunit l'ensemble de sa famille chaque année lors de ce long week end.

Entre les célébrations de repas d'anniversaires, d'anniversaires de mariage et de communions, nous avons organisé pendant une semaine, le 27<sup>e</sup> Congrès de l'Amicale des Anciens du 2<sup>e</sup> Zouave, avec visite du wagon de l'Armistice à

Rethondes et un déjeuner au « Grand Maréchal ».

Par leur fréquentation récurrente, le Domaine de Moussy est devenu le site des séminaires et des journées d'études des CIF, « Les Courriers de l'Ile-de-France », entreprise de transport en commun de la région parisienne fondée en 1956 qui appartient au groupe KEOLIS. Son siège social et sa base, situés au Mesnil-Amelot, abritent une flotte de 280 véhicules.

Ils assurent les transports de nos membres lors des grandes manifestations et de nos sorties de groupes.





*Déjeuner des cadres du club sportif de l'INI.*

Les Assemblées générales d'Associations ont précédé la fête de la Victoire, à laquelle ont assisté près de 120 personnes.

Début mai, nous avons accueilli le groupe touristique AFN de Saint-Priest Bramefant, composé de 50 personnes, de M. Bigay et guidé par Jean Radjenovic, notre délégué, pour une visite du Château de Vaux-le-Vicomte, de la clairière de l'Armistice, puis à Paris

du Musée Grévin, du nouveau palais des mirages, de Pigalle et pour terminer, du Château de Versailles.

M. Boullonnois a choisi le Domaine pour inviter 120 personnalités afin de présenter son groupe pour le développement de la Goële : « Avenir en Goële », puis se sont enchaînées les organisations de rencontre du Mouvement Chrétien des retraités, l'Assemblée Générale de



*Réunion de la famille Castelneau.*

*Devant le monument des Fondateurs.*



l'ANAPI, les séminaires de la Société Avenance, les passations de pouvoirs des Lions club de Pantin Noisy Rive de l'Ourcq et de Sevrans Nobel.

René Fourcade (Délégué pour les Dom Tom et l'étranger) et son épouse ont fait découvrir au groupe de Montastruc la Conseillère, au cours d'un séjour d'une semaine au Domaine, les hortillonnages d'Amiens, sa cathédrale, le Château et le Musée du cheval vivant de Chantilly.

Après notre Assemblée Générale du 11 juin, nous avons profité de la

disponibilité du chapiteau pour organiser la rencontre familiale de M. Bertrand de Castelnau, autour d'un buffet de 250 personnes, précédé par une messe champêtre.

La dernière manifestation de juin a été la 4<sup>e</sup> Université d'été de la Société Française d'étude et du traitement de la douleur dont le thème était « douleur et cancer » pour 43 participants médecins. Juillet et août ont eu leur cortège de mariages, de réunions familiales, de séjour d'estivants et de repas d'anniversaires dont celui des jumelles (Agathe et Alice) de notre trésorier Alain Marais.

Près de cent trente convives étaient présents pour le traditionnel tournoi de pétanque du 15 août, qui s'est transformé en loto en raison des éléments qui se sont déchaînés dans le ciel de Moussy. En Septembre, ce fut la reprise des activités, avec les séminaires des CIF, de la Fondation Caisse d'Epargne pour la

*Les anciens combattants d'AFN, de Tunisie et du Maroc à Moussy.*



*Bon anniversaire monsieur Watemme !*



Solidarité, des repas associatifs (ACPG/ CATM), ainsi que la journée du Cercle Sportif de l'INI (avec l'intronisation de deux nouvelles recrues médaillées para olympiques).

Les « Gueules Cassées » de Paris et de l'Ile-de-France, se sont retrouvés pour leur réunion régionale annuelle à Moussy, présidée par Henri de Bonnaventure, vice président, accompagné par Alain Marais trésorier et Olivier Roussel, Directeur Général.

Merci à l'ensemble des équipes de Moussy pour leur dévouement et leur disponibilité pendant ces périodes intenses.

Notre brochure "Plaisir d'être ensemble" est à votre disposition, contactez-nous : Domaine de Moussy, tél. : 01 60 03 60 03, mail : [plelong@gueules-cassees.asso.fr](mailto:plelong@gueules-cassees.asso.fr).

Nous tenons à rappeler à tous les membres « Gueules Cassées » que le Domaine est ouvert même au moment d'événements privés. Ce Domaine est le vôtre, venez nous rejoindre.

### **Dominique & Patricia Lelong**

*Stéphanie et Wilfried aussi !*

*Aline et Guillaume se sont dit OUI !...*



## A U C O U D O N



*Les cérémonies de la libération du Coudon.*

**234, 200, 104, 90,  
66, 19 ET 4**

Un été animé par quelques chiffres illustrant des événements remarquables et décoré de deux belles couleurs traditionnelles, le bleu pour le ciel et le jaune brillant pour le soleil !

En préambule de la saison, le Domaine a accueilli l'Association France – États Unis qui avait choisi votre site pour célébrer le 234<sup>e</sup> anniversaire de « l'Indépendance Day ». À cette occasion, Philip Richards, le Consul des États-Unis de Marseille a souligné la longue amitié qui unit la France à son Pays.

*Philip Richards,  
consul des États-Unis à Marseille.*



Mais comme chaque année désormais, le levée de rideau des festivités est constitué par les Nuits du Coudon, véritable coup d'envoi de l'été et surtout rendez vous important pour l'aire Toulonnaise à l'initiative de la Mairie de La Valette, l'opéra de Toulon et votre Domaine.

Et quel bonheur, en 2010, d'avoir reçu le pianiste Jean-Marc Luisada pour un récital exceptionnel devant 543 spectateurs. Un grand moment d'émotions partagé pour célébrer le 200<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Frédéric Chopin : Dans la tiédeur de la nuit, au sein du Forum, même les cigales sont restées silencieuses pour savourer le chant du piano !

Puis le Coudon s'est lancé avec enthousiasme et dynamisme dans ses activités de club de vacances pour nos membres, leurs enfants et petits enfants, lesquels ont su donner belle vie aux journées d'été. Les activités furent nombreuses et le programme d'animation, agrémenté de nouveautés chaque année, ont



*M. Tian Dian,  
vétéran de la 9<sup>e</sup> DIC.*

ravis les séjournants : soirées à thème, dîners dansants, spectacles divers, jeux, tournois...

Parmi les innovations, ont été particulièrement appréciés les séances de tir à l'arc, l'initiation au mime et le gouter en terrasse piscine, transformée pour la circonstance en sorte de plage de Pamplone, musique Papagayo présente !

Le 66<sup>e</sup> anniversaire de la Libération du Coudon a été fêté en présence d'Alain Marais, Olivier Roussel et de nombreux élus régionaux, accompagnés, avec les résidents et séjournants, par des anciens de la 9<sup>e</sup> DIC, régiment qui a participé aux combats d'Août 1944. Un des leurs,



*De gauche à droite, Jacques Fuksa,  
Alain Marais et Anselme Vilmont  
déposent la gerbe du souvenir.*



*L'amicale des anciens  
de la 9<sup>e</sup> DIC.*

Tian Dian, acteur de la libération, a livré un sobre témoignage à valeur de message d'espoir pour les jeunes.

Hélas, ce fut aussi la date de dissolution de cette Amicale causée par l'avancement de l'âge de ses Membres. Un émouvant hommage leur a été rendu par la ville de La Valette le 23 août, au cours duquel Hubert Falco a tenu à saluer le parcours courageux de ces valeureux combattants.

*Une volée de flèches.*



*Michel Favier et Una.*



90, c'est l'âge affiché avec le sourire par notre amie Renée Monchablon et notre camarade Jean Micolon, lequel a été félicité par Alain Marais.

Le plus jeune de nos vacanciers a fêté cet été au Domaine ses 4 mois, puis dans la foulée, c'est Juliette Martin qui a célébré ses 1248 mois ! En effet, notre chère résidente, doyenne du Coudon et de La



*Soirée country au Domaine.*



Valette a soufflé ses 104 bougies !!  
Pas moins de 19 articles dans Var-Matin  
au cours de la saison pour évoquer  
et relater les activités du Domaine,  
et une note d'appréciation des vacanciers  
supérieure à 9 sur 10...  
Nous sommes heureux de ce bon calcul  
et espérons pouvoir « compter » sur  
votre présence très bientôt.



*Bon anniversaire  
Mme Martin !*



*L'apprentissage  
des grands fonds.*

## DANS LES RÉGIONS

## CARCASSONNE

**16 SEPTEMBRE**

Organisée par le Colonel Gilbert Sanchez, délégué régional, la réunion régionale du Languedoc-Roussillon et de l'Ardèche s'est tenue, le jeudi 16 septembre 2010 au 3<sup>e</sup> Régiment de Parachutistes d'Infanterie de Marine à Carcassonne, sous la présidence du Général (2s) Jean Salvan, en présence de Patrice Rézeau, Directeur adjoint chargé de la vie associative de l'Union et du Colonel Philippe Pottier, commandant le régiment.

Le Général Michel Franque, Administrateur et son épouse, venus en voisins, nous faisaient l'amitié de leur présence.

Accueillant plus de 180 personnes, cette réunion a rencontré un vif succès et s'est déroulée, comme les années précédentes, dans une ambiance conviviale et de grande camaraderie.

Après avoir donné un compte-rendu détaillé des activités de sa délégation, Gilbert Sanchez remerciait François Derrien, qui a demandé à être déchargé de sa fonction de porte-drapeau, pour son dévouement et sa fidélité.

Le général Salvan et Patrice Rézeau apportaient le salut de notre Président à la délégation du Languedoc-Roussillon et commentaient les travaux du Groupe Avenir, commission mise en place par le conseil d'administration pour proposer à l'assemblée générale des orientations

sur l'évolution de notre union et de notre fondation.

Le piquet d'honneur, fourni par le régiment, rehaussait la cérémonie du souvenir au cours de laquelle le Colonel Gilbert Sanchez a évoqué la « gratitude et la reconnaissance aux morts et aux blessés de guerre ».

Au cours de cette cérémonie, le Commandant (er) Legay était décoré de la croix d'officier de la Légion d'honneur par le Général Jean Salvan.

Outre la participation d'associations d'Anciens Combattants et de leurs porte-drapeaux, nous avons eu le plaisir d'accueillir M. le Commissaire divisionnaire Dumas, directeur départemental de la sécurité publique de l'Aude, le Lieutenant-colonel Barth, commandant en second le groupement de gendarmerie départementale de l'Aude, Mlle. Sandrine Bru, directrice départementale de l'ONAC, le Capitaine Castillon représentant les sapeurs pompiers de Carcassonne, le Chef de Bataillon Siguier, président des officiers, le Chef de Bataillon Burban, officier supérieur adjoint, le Lieutenant Quéguiner, « officier tradition », l'Adjudant-chef Fortunet, président des sous-officiers, le Major Contu, chef du secrétariat du chef de corps, et, enfin, le Caporal-chef Tapin, président de Engagés Volontaires. Un succulent repas pris au cercle-mess mixte du régiment et préparé par le Caporal-chef Goueilhe, gérant, ne pouvait que renforcer notre cohésion.

## QUELQUES SOUVENIRS PHOTOGRAPHIQUES DE CES REUNIONS



Carcassonne



## AJACCIO

**18 SEPTEMBRE**

L'Assemblée régionale annuelle des « Gueules Cassées » de Corse s'est tenue le samedi 18 septembre 2010, au Palais des Congrès d'Ajaccio, sous la présidence de notre Administrateur et Trésorier, Alain Marais, représentant notre président le Général Hubert Chauchart du Mottay, assisté par Olivier Roussel, Directeur général et René Chiaramonti, Délégué régional.

Etaient également présents MM. Jacques Vergellati, représentant le Préfet de Région et directeur Interdépartemental des Anciens Combattants de Corse, le chef d'escadron Basquin, représentant le commandant de région de gendarmerie en Corse, le Colonel Dupire, Délégué Militaire Départemental de Corse du Sud, les Colonels Piazza et Serafini, Délégués Militaires Départementaux de Haute-Corse, le Capitaine Bianco de l'UISCS de Corte, le Colonel Salinesi, Directeur Départemental des Secours de la Corse du Sud, M. Simonpieri, Directeur de l'ONAC de Haute-Corse, Maître Chadel, avocat du cabinet juridique de l'UBFT, venu en voisin et Gérard Blonde, Porte-drapeau de la Délégation.

Après une minute de silence à la mémoire de tous nos disparus, René Chiaramonti présentait le compte-rendu des activités de sa délégation au cours de l'année écoulée.

Alain Marais et Olivier Roussel commentaient ensuite une projection de

diapositives présentant « l'état de l'Union », rapport élaboré par le Groupe Avenir, qui fait le bilan de nos missions, de l'état actuel nos ressources, de notre patrimoine, et qui propose des axes de réflexions sur le devenir de l'association et de la Fondation des « Gueules Cassées ».

A l'issue, l'ensemble des participants assistaient à la réception offerte par M. Simon Renucci, Député-maire d'Ajaccio dans les salons napoléoniens de la mairie.

Enfin tous se sont retrouvés au restaurant Tino Rossi pour partager un repas convivial.

La prochaine réunion régionale se tiendra à Bastia, le samedi 24 septembre 2011.

## VALENCE

**18 SEPTEMBRE**

La traditionnelle réunion régionale annuelle des « Gueules Cassées » de l'Isère et de la Drôme s'est tenue à Valence, le samedi 18 septembre 2010.

André Matzneff, Administrateur, accompagné par Patrice Rézeau, Directeur adjoint chargé de la vie associative, présidait cette réunion, à laquelle assistaient Michel Clicque, Administrateur et Délégué pour la région Lyonnaise, Pierre Nicollin, Délégué pour la Savoie et Jean Lequertier, délégué honoraire pour le Cantal.

Jean Riccardi donnait lecture des activités de sa délégation en 2009 et

QUELQUES SOUVENIRS PHOTOGRAPHIQUES DE CES REUNIONS



Ajaccio



Valence



pour suivre, André Matzneff et Patrice Rézeau commentaient les travaux du Groupe Avenir, commission mise en place par le conseil d'administration pour proposer à l'assemblée générale des orientations sur l'évolution de notre union et de ses missions.

A l'issue de cette réunion, André Matzneff remettait à Serge Milanese, non-voyant et « Gueule Cassée », le chien « Desperados », magnifique Labrador mâle à la robe noire, âgé de deux ans, ainsi qu'un chèque de 15 000 euros à M. Alain Lequeux, Vice Président de l'Ecole de Chiens Guides d'Aveugles du Midi - Aix-en-Provence, entouré de Mme Sibylle Leuci, Directrice de l'Ecole et de Mademoiselle Laëtitia Gatineau, Éducatrice.

Un apéritif, puis un repas convivial et très apprécié terminaient cette journée de retrouvailles.

## LA ROCHELLE

### 25 SEPTEMBRE

La première assemblée régionale des « Gueules Cassées » de la nouvelle Délégation Poitou-Charentes s'est tenue ce samedi 25 septembre 2010, dans les salons du Casino de La Rochelle.

Cette manifestation était présidée par le Général Hubert Chauchart du Mottay, Président de l'Union. Il était accompagné par Patrice Rézeau, directeur adjoint chargé de la vie associative.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir

Le Commandant Bellotti, du service des pensions et des retraites militaires, M. De Kersabiec, Directeur de l'ONAC, le Colonel Chaufour, Délégué Militaire Départemental, le Colonel Courtier, Commandant le groupement de Gendarmerie de Charente-Maritime et le Colonel Genier, Commandant le SDIS du 17.

Jean Roquet Montegon, Administrateur, Michel Potriquet, délégué pour l'Aquitaine, Jean François Louvrier, Délégué pour les Pyrénées Atlantiques, venus en voisin, nous faisaient l'amitié de leur présence.

Jean Claude Montardy, nouveau Délégué, s'est présenté et a souhaité la bienvenue à toutes les personnes présentes.

Le Général Chauchart du Mottay et Patrice Rézeau ont ensuite commenté une projection présentant « l'état de l'Union », rapport élaboré par le Groupe Avenir, qui fait notamment le point sur l'état actuel de nos missions, de nos ressources, de notre patrimoine, et qui donne quelques axes de réflexions sur le devenir de l'association et de la Fondation des « Gueules Cassées ».

À l'issue de cette réunion, notre Président a remis à Robert Abian, le nouveau drapeau de la délégation.

Les participants se sont ensuite retrouvés au Monument aux Morts pour un instant de recueillement, en présence des autorités civiles et militaires venues participer à la cérémonie organisée à l'occasion de la journée des Harkis.

Un excellent repas, pris dans la salle à manger du Casino a clôturé avec succès cette journée de retrouvaille.



*La Rochelle*



# anecdotes souvenirs

**Le 20 avril 1945, le 2<sup>e</sup> Cuir participe à Wurtemberg aux derniers combats. Le char Sherman « Jeanne d'Arc III » est détruit.**

## *Guerre et paix par Antoine du Passage*

■ Ce titre a déjà, paraît-il, été utilisé, en 1865, par un certain Léon Tolstoï pour justifier un roman russe aussi génial que monumental. Oublié aussi, peut-être ? Sauf l'âme dont il est profondément imbu.

Quant à moi, plus modestement, je ne m'en sers aujourd'hui que pour chapeauter, non plus une fiction exotique et tant soit peu métaphysique, sur trame historique cependant, mais une mésaventure française personnelle, concrètement vécue il y a 65 ans, dont le souvenir se réveille en moi tous les matins...

D'abord il me faut préciser que je fus, à l'époque, hospitalisé à Marseille à la suite d'une blessure à la tête reçue dans mon char Sherman « Le Jeanne d'Arc III », détruit le 20 avril 1945. Mon escadron du 2<sup>e</sup> Cuir se livrait alors, à Wurtemberg, aux derniers mais violents feux de la guerre.

Le chef de char, notre cher lieutenant Mathieu, était tué. Mes trois autres camarades survécurent tant bien que mal. Quant à moi, je m'en tirai le crâne largement ouvert et la main gauche privée de son petit doigt, pendouillant piteusement au bout de son lambeau d'épiderme.

### **1<sup>er</sup> épisode**

Transporté en ambulance des rives du Neckar jusqu'à Strasbourg, j'inaugurais alors, dans une semi-inconscience, un singulier « rallye », plus hospitalier que touristique, qui me fit « visiter », de brancard en brancard, les pauvres « hostos » militaires de l'époque : de Mutzig, de Mulhouse, de Héricourt, de Dijon. Tous débordant déjà de blessés bien pris en mains, français ou allemands. Arrivé en surnombre, on se débarrassait d'urgence de moi, après quelque pense-

ments sommaires, en m'embarquant – doté d'un turban de mamamouchi – dans un train sanitaire dont la mission hasardeuse était de livrer ses passagers de ville en ville, en zigzaguant dans une France au réseau SNCF encore très délabré (par le groupe « Résistance Fer »), mais où, par chance, il pourrait y avoir encore quelque « structure d'accueil » disponible pour éclopés en tout genre.

C'est ainsi qu'après huit jours d'errance ferroviaire, j'arrivai à Marseille vers le 1<sup>er</sup> mai, plutôt mort que vif. Heureusement durant cette longue randonnée j'avais un peu retrouvé l'usage de la parole. J'étais installé sur une couchette située au « Rez-de-chaussée » d'un wagon placé sous la gouverne d'une vieille fée-infirmière adorable mobilisée pour l'occasion. Il comportait des étagères situées – trois par trois – de part et d'autre



*C'est dans ce type de blindé qu'Antoine du Passage fut grièvement blessé.*

d'un couloir de service central. De la sorte, je pus tenter une conversation avec mon voisin de palier, un grand invalide, couvert d'attelles et de pansements des pieds à la tête. Pourtant ici et là émergeaient quelques fragments d'uniforme «feldgrau» qui me permirent d'identifier un valeureux gradé de la Wehrmacht possédant quelques rudiments de français et un esprit manifestement très altruiste.

Je pus un jour – ou une nuit ? l'éprouver lorsque, m'efforçant de sortir de ma couchette pour une visite urgente «au bout du couloir», je m'étais de tout mon long dans ledit couloir, un peu assommé. Alerté par mes gémissements, mon voisin s'inquiéta : « Sa fa Kamarad ?

Sa fa ? » Comme je restais muet et inerte, il s'extirpa longuement et douloureusement de son grabat et alerta comme il put l'infirmière qui, épuisée, devait sans doute dormir. L'Allemand fut alors plus qu'exemplaire. En bon Samaritain, au mépris de ses fractures et blessures diverses, en serrant les dents de douleur, il mit un bon quart d'heure à me hisser et me réinstaller sur l'étagère d'où j'étais tombé. Tout en me réconfortant d'un incessant : « Sa fa, Kamarad ? » la vieille dame infirmière, réveillée par le bruit, affolée, vint au secours de ses deux passagers et pansa d'urgence leurs bobos divers. Par grâce la guerre était bien finie, pour lui comme pour

moi. En vérité la paix, au sens moral le plus émouvant, on va le voir, ne faisait que commencer. Mais aussi j'ai, depuis lors, quelque part en Allemagne, un Kamarad inattendu et définitivement inconnu : m'a-t-il maintenant oublié ?

## **2<sup>e</sup> épisode**

Arrivé donc à Marseille en fin de vagabondage, mon énorme pansement en forme de turban turc – quoique un peu taché couleur groseille – me fit passer pour un blessé arabe. Comme tel, je fus donc conduit à l'hôpital Montolivet dans un dortoir réservé aux grands blessés militaires africains, notamment aux nobles goumiers des légendaires Tabors marocains. Superbes géants

berbères à grosses moustaches, tous médaillés militaires, malheureusement porteurs, à titre endémique, d'une tuberculose osseuse particulièrement maligne. Leur dignité, leur courage et leur sérénité exemplaire dans la souffrance, face à une mort certaine, me bouleversèrent d'une admiration inexprimable, encore aujourd'hui. Surtout quand je me rappelle l'accueil tellement fraternel que me firent ces fameux guerriers «de vieille

(blessé en même temps que moi dans le «Jeanne d'Arc III») s'en vint à passer en revue, lit par lit, les occupants du dortoir des goumiers, à la recherche de son fils. Une étiquette portant mon nom était épinglée sur ma couverture. Ce détail, heureusement, me dispensa de balbutier mon identité et d'exprimer mon intense détresse. Ce fut mon salut.

En effet, le gentil et providentiel Monsieur M. entreprit en haut lieu toutes les démarches

été tout simplement priés d'aller naître ailleurs ! De plus, faute de personnel militaire français, le Médecin-colonel en charge de la maison avait embauché une partie qualifiée de l'équipage d'un navire-hôpital de la Kriegsmarine, fait prisonnier dans le port de Toulon. Pour la plupart il s'agissait de jeunes étudiants en médecine, très peu nazis et surtout très heureux de pouvoir librement démontrer le haut niveau de leur qualification sans frontières.

L'infirmier qui fut spécialement affecté à ma surveillance se prénomait Hans. Malheureusement je ne sus jamais son nom ni son adresse pour établir, plus tard, tous les contacts de droit. Car, en vérité, je lui dois tout simplement la vie !... Je vais dire pourquoi.

Soumis à des pansements quotidiens, j'avais droit au surplus, à deux ou trois contrôles nocturnes dus à mon comportement encore, paraît-il, rempli d'aléas. C'est ainsi que, le 13 juin 1945, Hans, en plein cœur de la nuit, découvrit que mon oreiller était tout rouge et que je ne répondais pas à ses questions. Il se précipita au téléphone pour alerter le médecin-chef qui logeait loin de là, en plein Marseille. Réveillé en sursaut, le toubib s'habilla en hâte et sauta dans sa voiture... Une heure plus tard, assisté de deux prisonniers allemands compétents et affairés, il resoudait avec succès un os



école» pour qui le temps de paix – même éternelle – se traduisait par l'image d'une oasis peuplée de silence et d'immortelles en fleurs.

### 3<sup>e</sup> épisode

Cependant, grâce à Dieu, le père de l'un de mes camarades

compliquées mais nécessaires pour me faire transférer dans une clinique plus moderne et plus rassurante à tous les égards. Tout y était paradoxal. En fait, il s'agissait d'une maternité dans le quartier du Prado, réquisitionnée par l'Armée. Les petits bébés avaient



pariétal en pleine déconfiture. Il était temps, paraît-il !

Plus tard, le docteur me raconta comment – et sur quel ton ! – Hans, mon jeune infirmier, l’avait littéralement « mis aux ordres » pour stopper une hémorragie qu’il n’avait aucun moyen de contenir. Sans l’aide, le sang-froid et le savoir faire de ce futur chirurgien allemand (dont j’étais, somme toute, le premier patient à traiter en urgence), l’incident aurait pu être dramatique et terminal.

Le 8 mai 1945, jour de la capitulation nazie, des jeunes

filles de Marseille envahissaient la clinique, chargées de bouteilles de champagne et de fleurs. Inutile de dire que ce fut l’occasion – littéralement sans précédent – pour les blessés hospitalisés de trinquer, non joyeusement, mais dans une étrange gravité silencieuse chargée de souvenirs, avec nos infirmiers – ex ennemis devenus, par fonction sinon déjà par cœur, des artisans de paix. Tous souvenirs confondus.

Soixante-cinq ans après, il ne m’est donc pas paru inutile ni démodé – au profit de bonnes

mémoires – de remettre à jour, en toute conscience, vu son arrière-goût quasi-métaphysique, et sa « quatrième dimension » inévitable, le titre *Guerre et Paix* de Léon Tolstoï. Du moins, sa mystique sous-jacente et lapidaire m’a inspiré sincèrement les lignes qu’on vient de lire, chargées de reconnaissance rétrospective et inchangée.

Il est vrai qu’avec l’âge le concept absolu de paix (la paix de l’âme) ne revêt tout son sens et toute sa richesse que si l’on a connu la guerre... Une guerre à double face.

La rédaction propose à l'attention de ses lecteurs deux ouvrages.

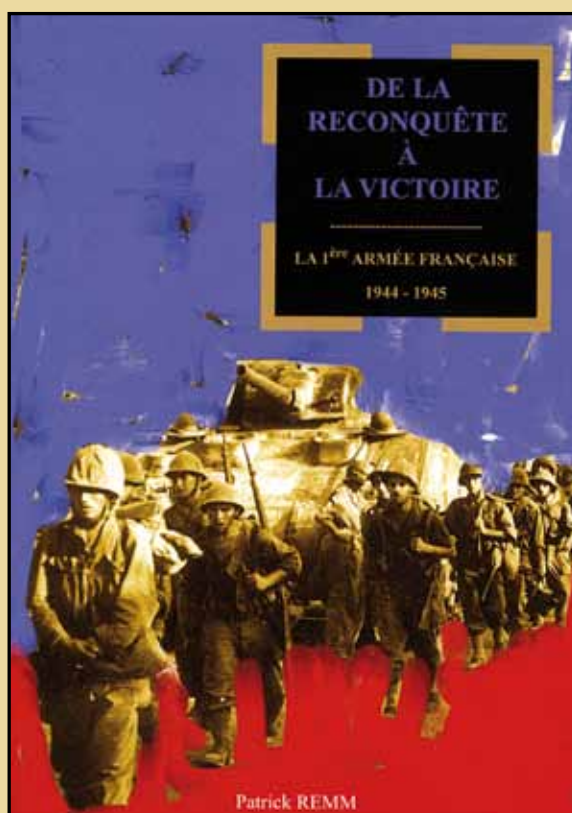
Le premier est le récit du débarquement de la 1<sup>re</sup> Armée en Provence, le second est l'anthologie de tous ceux qui ont participé à l'extraordinaire épopée de la France Libre.

## DE LA RECONQUÊTE À LA VICTOIRE

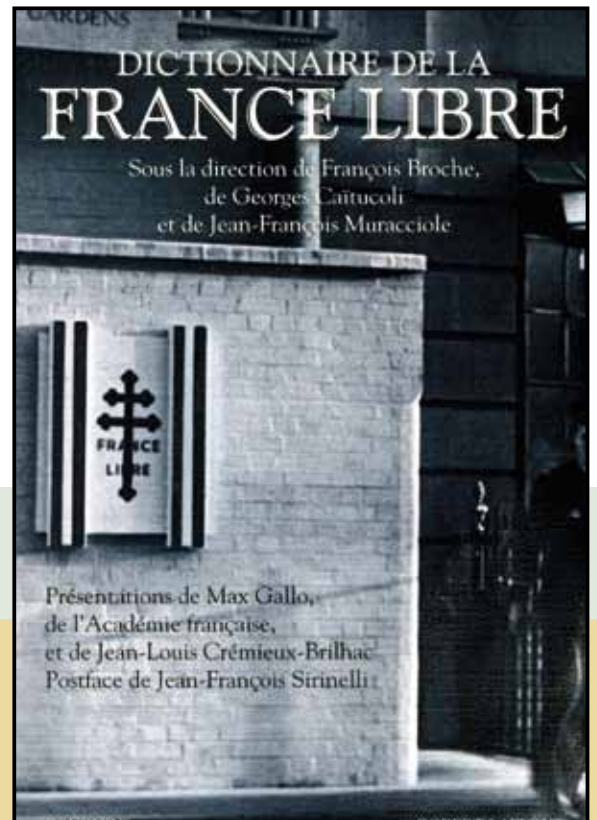
Ce livre propose un récit complet et rigoureux des événements qui se sont déroulés entre le débarquement de la 1<sup>re</sup> Armée française en Provence, le 15 août 1944 et la signature de la capitulation nazie à Berlin, le 8 mai 1945. L'auteur s'attache ensuite à dépeindre l'occupation française en Allemagne et en Autriche, sans oublier le statut particulier de Berlin, dans le contexte de la guerre froide naissante.

Le général de Lattre de Tassigny a représenté la France à la table de la capitulation allemande. Sa 1<sup>re</sup> Armée a joué un rôle capital dans l'écrasement de l'Allemagne. A l'heure de la victoire, ces événements revêtent une signification politique et militaire évidente : la présence française en Allemagne occupée s'impose comme un devoir, mais aussi comme un droit. Ce récit passionnant est étayé par de nombreux témoignages de combattants, qui permettent de suivre pas à pas les campagnes de cette armée dont les combats ont permis à la France de conquérir sa place parmi les grands vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale. Féru d'histoire militaire, officier de réserve, Patrick Remm a publié plusieurs ouvrages de

référence sur la Seconde guerre mondiale. En Allemagne, à l'occasion de la commémoration du cinquantenaire de la libération du nazisme, il participe aux recherches historiques et à la rédaction d'une trilogie intitulée : « 1945, la fin de la guerre et le renouveau ». Ce travail a été précurseur d'une collaboration historique et culturelle entre les deux pays. Patrick Remm contribue aux travaux de plusieurs revues historiques en France comme en Allemagne.



*Editions Le Casque et la Plume*  
21, rue Diderot  
92130 Issy Les Moulineaux  
[www.patrick-remm.com](http://www.patrick-remm.com)  
Prix : 20 euros



## DICTIONNAIRE DE LA FRANCE LIBRE

Après deux dictionnaires consacrés l'un à la Résistance – aventure collective par excellence – et l'autre à Charles de Gaulle – aventure essentiellement individuelle –, la collection « Bouquins » publie, soixante-dix ans après l'appel du 18 juin, un Dictionnaire de la France Libre retraçant « une histoire collective faite, comme la Résistance intérieure, de la conjonction de destins assumés et nourrie d'initiatives individuelles », selon la formule de Jean-Louis Crémieux-Brilhac.

La France Libre – prolongée par la France Combattante et le CFLN-GPRF – est d'abord l'épopée de ces « hommes partis de rien » (René Cassin) et venant de partout pour répondre à l'appel du général de Gaulle, animés à la fois par le refus de la défaite et la volonté de combattre l'occupant : « Leur décision est individuelle, écrit Max Gallo dans sa préface. Leur refus absolu est enraciné dans un attachement viscéral à la patrie. Ce n'est point une question d'opinion, de confession, de situation sociale : c'est le patriotisme qui les emporte. Ils ne peuvent pas se soumettre. Ils n'admettent pas l'abaissement de la France ».

Il n'est pas un aspect de la vie nationale qui ait échappé à la France Libre, de la mise sur pied d'une armée réunifiée à la gestion des territoires coloniaux, en passant par l'animation de la vie culturelle, l'encouragement à la recherche scientifique et la préparation des réformes économiques, sociales et politiques de la Libération. Malgré l'extrême modestie de ses moyens initiaux, la France Libre est peu à peu parvenue à incarner la France.

Cet ouvrage a été réalisé sous la direction de Georges Caïtuoli, vice-président de la Fondation de la France Libre, et des deux spécialistes de l'histoire de la France Libre, François Broche, directeur d'Espoir, revue de la Fondation Charles-de-Gaulle, et de Jean-François Muracciole, professeur d'histoire contemporaine à l'université Paul-Valéry de Montpellier, avec le concours de Jean-Louis Crémieux-Brilhac et de cent trente-cinq historiens de neuf nationalités.

*Editions Robert Laffont*  
*www.bouquins.tm.fr*  
*Prix : 35 Euros*

# notre grande famille

## nos joies

### mariages

*Mariages de Camarades :*

**Allaire Jacques**, A. 44639,  
avec **Degoy Marie-Christine**, 41000 Blois

*Mariages d'enfants de Camarades :*

**Bruneau Jean-Luc**, FA. 69854,  
avec **Coe Janine**, 49400 Villebernier

*Mariage de petits-enfants de Camarades :*

**Perrouy Anne-Cécile**, FA. 39568,  
avec **Dechereis Christophe**, 18140 Herry  
**Carteret Cyntia**, FA. 44879,  
avec **Gaillard Arnaud**, 70000 Noroy le Bourg

*Ont fêté leurs Noces d'Or :*

**Chiaramonti René & Monique**,  
A. 70234, 20200 Bastia  
**Mougnard Jules & Christiane**,  
A. 41484, 25220 Vaire Le Petit

*Ont fêté leurs Noces d'Orchidée :*

**Manca Jacques & Françoise**,  
A. 44611, 20240 Ghisonaccia  
**Mange Alfred & Liliane**,  
A. 42132, 70200 Roye

*Ont fêté leurs Noces de Diamant :*

**Radjenovic Jean & Jeanne**,  
A. 43561, 63260 Aigueperse

*Nos félicitations ainsi que nos vœux de bonheur  
les accompagnent.*

## nos espérances

### naissances

*Nous sommes heureux de vous faire part de  
nombreuses naissances :*

*Enfants de Camarades :*

**Bruno Christophe**, A. 70439,  
naissance de **Fabrizio**, 40220 Tarnos  
**Charaux Jean**, Ass. 80635,  
naissance de **Jacques-Augustin**, 75015 Paris  
**Metivet Adrien**, A. 45526,  
naissance de **Aaron**, 63000 Clermont-Ferrand

*Petits-enfants de Camarades :*

**Lamouret Paul**, A. 42297,  
naissance de **Jules**, 59400 Cambrai  
**Sareiba Antoine**, A. 44417,  
naissance de **Mathilde**, 75007 Paris

*Nous adressons nos vœux de santé aux heureuses  
mamans et aux bébés, ainsi que nos félicitations  
aux parents, grands-parents et arrière grands-  
parents.*

## notre fierté

### décorations

*A été promu au grade d'Officier de la Légion  
d'honneur :*

**Defretin Jacques**, FA. 44423, 74200 Thonon Les  
Bains

*A été promu au grade de Chevalier de la Légion  
d'honneur :*

**Del Papa Suzanne**, VA. 69875, 26702 Pierrelatte

*A reçu la Médaille Militaire :*

**Martin Roger**, A. 45035, 20214 Montegrosso

*A reçu la Médaille d'Honneur de la Ville Catégorie Or :*

**Kugel Norbert**, A. 45325, 55300 Saint Mihiel

*Nous sommes heureux de leur renouveler nos très vives  
et très sincères félicitations.*

## nos peines

### décès

*Nous avons à déplorer le décès de nos Camarades :*

**Ainouss Djillali**, A. 40874, 35250 Oued Amlil – Taza

**Bardoul Robert**, A. 44971, 10160 Aix en Othe

**Becker Pierre**, A. 41794, 67200 Strasbourg

**Bigay René**, A. 44000, 63310 Saint Priest Bramefant

**Blanchot Bernard**, A. 44968, 65800 Aureilhan

**Cahuzac André**, A. 43376, 81150 Castelnau de Levis

**Carlotti Vincent**, Ass. 80835, 20270 Aleria

**Chateigner Georges**, A. 70216, 44190 Boussay

**Chipoy Jean-Pierre**, A. 70183, 33000 Bordeaux

**Cozzani Antoine**, A. 44627, 20200 Bastia

**Cretin Jean**, A. 42095, 25720 Beure

**Delporte Jean**, A. 42483, 83163 La Valette du Var

**Diaz Jean**, Ass. 80829, 40140 Soustons

**Dubus André**, A. 45537, 64990 Saint Pierre d'Irube

**Favier Michel**, A. 43936, 83163 La Valette du Var

**Felip Philippe**, A. 43726, 34920 Le Cres

**Goor Lucien**, A. 43116, 57520 Rouhling

**Gordien Robert**, A. 69908, 26120 Montmeyran

**Gros Raymond**, A. 42640, 78810 Feucherolles

**Guignard Pierre**, A. 44605, 79400 St-Maixent L'Ecole

**Guillard Désiré**, A. 42396, 22130 Plancoet

**Hild André**, A. 43435, 57480 Laumesfeld

**Jacques Marcel**, A. 43565, 57000 Metz

**Lautrey Yves**, A. 44012, 21000 Dijon

**Malfettes Roger**, A. 39804, 83700 Saint Raphaël

**Menesplier Marcel**, A. 43848, 24300 St-Front La Rivière

**Michonneau Gérard**, A. 42092, 79000 Niort

**Moog Alfred**, A. 43125, 67200 Strasbourg

**Rispal Robert**, A. 39588, 59160 Fourmies

**Rougier René**, A. 42913, 24000 Périgueux

**Sabouret Claude**, A. 44050, 75015 Paris

**Senotier Marcel**, A. 45495, 17620 St-Jean d'Angle

**Taccola Aurèle**, A. 70063, 13007 Marseille

**Thouvenin Pierre**, A. 43493, 63130 Royat

**Wagner Charles**, A. 43811, 57120 Rombas

**Wagner Sybille**, A. 40467, 57950 Montigny les Metz

**Zarat Messaoud**, A. 43748, 57000 Metz

**Zitter Rémy**, A. 43480, 57350 Stiring Wendel

*Nous avons appris le décès de Mesdames :*

**Audren Jacqueline**, VA. 39303, 93600 Aulnay sous Bois

**Bouillet Yvonne**, VA. 39022, 01240 La Chapelle du Chatelard

**Chmitlin Yvonne**, VA. 43110, 57700 Hayange

**Colin Suzanne**, VA. 42622, 21130 Auxonne

**Darlet Marie**, VA. 10023, 69004 Lyon

**Deroo Georgette**, VA. 42631, 59510 Hem

**Deson Jeanne**, VA. 40200, 91150 Puiset Le Marais

**Dubois Louise**, VA. 43014, 57525 Talange

**Gay Lucie**, VA. 39307, 62210 Avion

**Godet Marie**, VA. 41029, 35320 Tresbœuf

**Graff Anne**, VA. 43117, 68100 Mulhouse

**Heidt Marie**, VA. 43275, 91360 Villemoisson sur Orge

**Honigmann Paulette**, VA. 43734, 70000 Raze

**Lourdin Mireille**, VA. 69813, 75014 Paris

**Roy Marie-Andrée**, VA. 40371, 69300 Caluire et Cuire  
**Rutter Henriette**, VA. 42666, 25430 Sancey Le Grand  
**Sapaly Denise**, VA. 43409, 69001 Lyon  
**Stemmelen Odette**, VA. 43482,  
57218 Sarreguemines

*Ont perdu leur conjoint :*

**Bordes Antoine**, A. 41890, 64140 Billère  
**Bouchy Paul**, A. 41602, 02100 Saint-Quentin  
**Bruneau Robert**, A. 69854, 49400 Villebernier  
**Chiaroni Baptiste**, A. 40876, 13400 Aubagne  
**Kiehl Adam**, A. 44734, 22160 Callac de Bretagne  
**Petit Jacques**, A. 44388, 33440 Ambares  
**Stablo Josette**, A. 43168,  
57220 Bionville Sur Nied  
**Surcouf Daniel**, A. 42649, 50180 Agneaux

*Ont également été atteints dans leur affection :*

**Combes André**, A. 43631,  
qui a perdu son beau-père  
**Lefranc Jean**, A. 41226,  
qui a perdu sa mère  
**Picot Claude**, FA. 80, décédé  
**Sialelli Antoine**, A. 45083,  
qui a perdu son beau-père

*A chacune des familles éprouvées, l'Union  
renouvelle ses condoléances et sa sympathie  
profondément attristée.*

# aide aux personnes isolées : la téléassistance

Certains d'entre vous sont isolés ou craignent de ne pas être secourus en cas de problème (chute ou malaise).

Une formule de téléassistance existe. Elle permet d'alerter une centrale en veille 24 heures sur 24, par l'intermédiaire d'un "bip" que l'on porte sur soi.

La centrale qui reçoit l'appel apporte une solution dans les plus brefs délais en prévenant les secours adaptés (médecins, pompiers, police, parents ou voisins).

**L'Union prend totalement en charge les frais d'installation et l'abonnement mensuel.**

## 1 INSTALLER



## 2 ÉCOUTER



## 3 INTERVENIR



**Questionnaire à retourner à M. Rézeau,**  
Union des Blessés de la Face et de la Tête, les "Gueules Cassées",  
20, rue d'Aguesseau – 75008 Paris

NOM ET PRÉNOM : .....

MEMBRE ACTIF / ADHÉRENT / ASSOCIÉ / VEUVE / N° : .....

ADRESSE COMPLÈTE : .....

.....

TÉLÉPHONE : .....

JE SUIS INTÉRESSÉ(E) PAR LA TÉLÉASSISTANCE OUI  NON

JE BÉNÉFICIE DÉJÀ DE LA TÉLÉASSISTANCE

CELA ME COÛTE ..... EUROS (..... FRANCS) PAR MOIS - CI-JOINT LA PHOTOCOPIE DE MON CONTRAT

Quelques camarades ont eu la bonne idée de nous envoyer un souvenir du jour où ils ont été décorés. La rédaction les publie avec plaisir.

*Eugène Defretin,  
Commandeur de la Légion d'honneur*



*Henri Raux,  
Officier de la Légion d'honneur*



*Roger Martin,  
Médaille Militaire*



*Marcel Reybillet,  
Officier de la Légion d'honneur*



*Xavier Ducasse,  
Officier de la Légion d'honneur*



*André Spreutel,  
Chevalier de la  
Légion d'honneur*



*Le commandant Legay, Officier  
de la Légion d'honneur*



*Robert Chauvel,  
Chevalier de la  
Légion d'honneur*



**NOUVEAU**

## **Equinoxe et les « Gueules Cassées » mettent à la disposition de leurs membres un service de géolocalisation**



**Géoloc est une aide à la recherche des personnes désorientées (maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée.**

**C'est la liberté de se déplacer pour les malades et une solution efficace et rassurante pour les aidants.**

### **NOS MISSIONS**

- Permettre au malade de garder son autonomie et préserver son espace de liberté
- Prévenir et réduire les risques d'accidents liés à des situations de désorientation
- Permettre un répit pour les aidants en les accompagnant
- Respecter le choix de vie de la personne malade

### **Nos points forts**

- L'installation du matériel et la réception de chaque alerte sont assurées par du personnel formé
- L'utilisation d'un matériel performant et adapté

## COMMENT FONCTIONNE GÉOLOC ?

### Deux situations possibles :

#### Réception d'une alerte

En cas d'alerte, 24h/24, 7jrs/7, le centre d'appel Equinoxe prend contact avec le ou les référents pour les informer et vérifier avec eux s'il est nécessaire d'intervenir.



#### Demande téléphonique

Le référent (établissement ou aidant), peut contacter le centre d'appel, 24h/24, 7jrs/7, s'il recherche l'abonné cette demande est sécurisée par code confidentiel.

**Délégation I.D.F - Paris**  
Tél : 01 44 73 87 77

**Bourgogne - Dijon (MUTADOM)**  
Tél : 03 80 76 81 62

**Sud-Ouest - Mézières-sur-Issoire**  
Tél : 05 55 60 82 10

**F.A.P - Lille**  
Tél : 03 20 88 00 70

**Rhône-Alpes - Lyon**  
Tél : 04 72 33 93 21

**Val de Loire**  
Dépend d'IDF

**Champagne-Ardenne - Reims**  
Tél : 03 26 83 97 34

**PACA - Grasse**  
Tél : 04 93 36 57 05

**Bretagne - Pléneuf**  
Tél : 01 44 73 87 77

- Les tarifs :**
- **Frais d'installation et mise en service 25 € (Pris en charge par les « Gueules Cassées »)**
  - **Abonnement mensuel 59 € (comprenant l'ensemble du service) (Pris en charge par les « Gueules Cassées »)**
  - **Dépôt de garantie 50 € (restitué à la résiliation) (À régler par l'abonné)**

**Questionnaire à retourner à M. Rézeau,**  
Union des Blessés de la Face et de la Tête, les "Gueules Cassées",  
20, rue d'Aguesseau – 75008 Paris

NOM ET PRÉNOM : .....

MEMBRE ACTIF / ASSOCIÉ / VEUVE / N° : .....

ADRESSE COMPLÈTE : .....

TÉLÉPHONE : .....

JE SUIS INTÉRESSÉ(E) PAR GÉOLOC

OUI

NON

## DÉCRET N° 2010-890 DU 29 JUILLET 2010 PORTANT ATTRIBUTION DU BÉNÉFICE DE LA CAMPAGNE DOUBLE AUX ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la défense et du ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat,

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite, et notamment ses articles L. 12 (c) et R. 19 ;

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, et notamment ses articles L. 253 bis et R. 224 ;

Vu la loi n° 99-882 du 18 octobre 1999 relative à la substitution, à l'expression « aux opérations effectuées en Afrique du Nord », de l'expression « à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc »,

Décrète :

### Article 1

Les appelés du contingent et les militaires d'active qui ont été exposés à des situations de combat en Algérie, au Maroc, en Tunisie, entre le 1<sup>er</sup> janvier 1952 et le 2 juillet 1962, bénéficient, dans les conditions fixées à l'article 2, du droit à la campagne double, prévu par le code des pensions civiles et militaires de retraite.

### Article 2

Le bénéfice de la campagne double est accordé pour toute journée durant laquelle les appelés et les militaires désignés à l'article 1<sup>er</sup> ont pris part à une action de feu ou de combat ou ont subi le feu.

L'exposition invoquée en faveur de ce

bénéfice sera établie par les archives collectives de l'unité à laquelle les intéressés appartenaient ou étaient rattachés.

### Article 3

Les pensions de retraite liquidées à compter du 19 octobre 1999 (\*) pourront être révisées en application du présent décret, sans ouvrir droit à intérêt de retard, à compter de la demande des intéressés déposée postérieurement à l'entrée en vigueur du présent décret auprès de l'administration qui a instruit leur droit à pension.

### Article 4

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, le ministre de la défense, le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat, le secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 29 juillet 2010.

JORF n°0174 du 30 juillet 2010

page 14119

texte n° 26

NOR: DEFH1018374D

\* Après la loi du 18 octobre 1999, qui qualifie le conflit d'AFN de « Guerre d'Algérie »

## AU SUJET DE LA CAMPAGNE DOUBLE...

### PAR M<sup>E</sup> VÉRONIQUE DE TIENDA-JOUET

La loi n° 99-882 du 18 octobre 1999, relative à la substitution, à l'expression « aux opérations effectuées en Afrique du Nord », de l'expression « à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc », a, d'une part, abouti à la création de l'article 1 bis du Code des Pensions Militaires d'Invalidité, dont la rédaction est la suivante :

« La République française reconnaît, dans des conditions de stricte égalité avec les combattants des conflits antérieurs, les services rendus par les personnes qui ont participé sous son autorité à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc entre le 1<sup>er</sup> janvier 1952 et le 2 juillet 1962 »

et, d'autre part, abouti à la modification de certains articles de ce même Code, comme l'article 253 (de façon à étendre le bénéfice de ces dispositions aux forces supplétives et à leurs ayants-cause) ou l'article 253 bis 1<sup>er</sup> alinéa (de façon à étendre la qualité de combattant et l'attribution de la carte du combattant à ceux qui avaient participé à cette guerre ou à ces combats).

Il avait souvent été répondu, notamment par le Ministre chargé des Anciens Combattants, que, dans la pratique, cette loi ne changerait pas grand-chose, puisque « depuis l'intervention de la loi n° 55-1074 du 6 août 1955, complétée

par la loi n° 74-1044 du 9 décembre 1974, les militaires pensionnés au titre de cette période, bénéficient d'avantages identiques à ceux des militaires ayant servi en temps de guerre ou au cours d'expéditions, déclarées campagne de guerre ».

Il faut penser, à la lecture de l'arrêt du Conseil d'Etat, du 17 mars 2010, que cela n'était pas tout à fait vrai, puisque jusqu'à parution au Journal Officiel du décret n° 2010-890 du 29 juillet 2010, les appelés du contingent et les militaires d'active qui avaient été exposés à des situations de combat en Algérie, au Maroc ou en Tunisie, ayant relevé par la suite du Code des Pensions Civiles et Militaires de Retraite (applicables aux agents de l'Etat et assimilés), ne bénéficiaient toujours pas, au moment de la liquidation de leur retraite, de la « campagne double », faute par nos gouvernants de n'avoir jamais « mis à jour l'ensemble des textes qui ouvrent des droits, créent des avantages ou fixent une règle en se fondant sur les services militaires accomplis au cours des périodes désormais qualifiées par la loi de guerre d'Algérie ou de combats de Tunisie et du Maroc », et, en particulier, les articles L 12 (c) et R 19 du Code des Pensions Civiles et Militaires de retraite.

## OUVERTURE D'UNE CONSULTATION D'UROLOGIE À L'INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES

Une consultation d'urologie est ouverte à l'INI, au profit des Anciens Combattants les mercredi matin et jeudi matin.

Cette consultation délocalisée du service d'urologie de l'HIA du Val de Grâce est assurée par les Dr. Berlizot et Dr. Desfemmes, chirurgiens urologues des Hôpitaux des Armées.

Cette consultation couvre toute la pathologie urologique : reins, vessie, prostate, lithiase, incontinence, neuro-urologie...

Elle permet d'accéder à des traitements urologiques modernes : robot-chirurgie, coelio-chirurgie, endoscopie, laser, lithotritie extracorporelle...

Coordonnées pour prise de rendez-vous :

Secrétariat de consultation d'urologie :

Tél. : 01 40 63 23 81

Fax : 01 40 63 24 31

## A PROPOS DE L'ALIGNEMENT SUR LES PENSIONS DES SOUS-OFFICIERS MARINIERS

Les membres rayés des cadres avant le 3 août 1962, date d'entrée en vigueur de la loi du 31 juillet 1962, régissant entre autres la liquidation des pensions, ne sont pas concernés par cette démarche, puisque leur pension PMI leur est versée au taux du soldat.

Il est donc inutile d'introduire une quelconque procédure en alignement, puisqu'il n'existe aucune disparité pour le taux du soldat.

M<sup>e</sup> Véronique de Tienda.

# CARTE DU COMBATTANT ET NATIONALITE FRANCAISE

## DÉCISION N° 2010-18 QPC DU 23 JUILLET 2010

JORF n°0169 du 24 juillet 2010

Le Conseil constitutionnel a été saisi le 7 juin 2010 par le Conseil d'Etat (décision n° 338377 du 7 juin 2010), dans les conditions prévues à l'article 61-1 de la Constitution, d'une question prioritaire de constitutionnalité posée par Monsieur A. et relative à la conformité aux droits et libertés que la Constitution garantit du troisième alinéa de l'article L. 253 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

Le Conseil constitutionnel,

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu le règlement du 4 février 2010 sur la procédure suivie devant le Conseil constitutionnel pour les questions prioritaires de constitutionnalité ;

Vu les observations produites par le Premier ministre, enregistrées le 23 juin 2010 ;

Vu les pièces produites et jointes au dossier ;

- M<sup>e</sup> Jean-Emmanuel Nunes, avocat au barreau de Paris, pour Monsieur A. et M. Laurent Fourquet, désigné par le Premier ministre, ayant été entendus à l'audience publique du 12 juillet 2010 ;

Le rapporteur ayant été entendu,

- 1. Considérant que le troisième alinéa de l'article L. 253 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre dispose qu'ont vocation à la qualité de combattant et à l'attribution de la carte du combattant, selon les principes retenus pour l'application du titre I<sup>er</sup> du livre III du même code et des textes réglementaires qui le complètent, sous la seule réserve des adaptations qui pourraient être rendues nécessaires par le caractère spécifique de la guerre d'Algérie ou des combats en Tunisie et au Maroc entre le 1<sup>er</sup> janvier 1952 et le 2 juillet 1962, « les membres des forces supplétives françaises possédant la nationalité française à la date de la présentation de leur demande ou domiciliés en France à la même date » ;
- 2. Considérant que, selon le requérant, ces dispositions en tant qu'elles posent une condition de nationalité ou de domiciliation portent atteinte au principe d'égalité devant la loi garanti par les articles 1<sup>er</sup> et 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ; qu'elles méconnaîtraient également l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution du 4 octobre 1958 et les premier et dix-huitième alinéas du Préambule de la Constitution de 1946 ;

- 3. Considérant qu'aux termes de l'article 6 de la Déclaration de 1789, la loi « doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse » ; que le principe d'égalité ne s'oppose ni à ce que le législateur règle de façon différente des situations différentes, ni à ce qu'il déroge à l'égalité pour des raisons d'intérêt général, pourvu que dans l'un et l'autre cas, la différence de traitement qui en résulte soit en rapport direct avec l'objet de la loi qui l'établit ;
- 4. Considérant que les dispositions précitées ont pour objet d'attribuer, en témoignage de la reconnaissance de la République française, la carte du combattant aux membres des forces supplétives françaises qui ont servi pendant la guerre d'Algérie ou les combats en Tunisie et au Maroc ; que le législateur ne pouvait établir, au regard de l'objet de la loi et pour cette attribution, une différence de traitement selon la nationalité ou le domicile entre les membres de forces supplétives ; que, dès lors, l'exigence d'une condition de nationalité et de domiciliation posée par le troisième alinéa de l'article 253 bis du code précité est contraire au principe d'égalité ;
- 5. Considérant que, sans qu'il soit besoin d'examiner les autres griefs, les mots : « possédant la nationalité française à la date de la présentation de leur demande ou domiciliés en France à la même date » figurant dans le troi-

sième alinéa de l'article 253 bis du code précité doivent être déclarés contraires à la Constitution,

Décide :

#### **Article 1**

Dans le troisième alinéa de l'article L. 253 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, les mots : « possédant la nationalité française à la date de la présentation de leur demande ou domiciliés en France à la même date » sont déclarés contraires à la Constitution.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française et notifiée dans les conditions prévues à l'article 23-11 de l'ordonnance du 7 novembre 1958 susvisée.

# PROJET DE BUDGET DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA DÉFENSE ET AUX ANCIENS COMBATTANTS

## LES 10 PRINCIPALES MESURES ET CHIFFRES CLÉS POUR 2011

### 1. Le maintien des droits à réparation des Anciens Combattants

Le maintien des droits à réparation des anciens combattants repose, notamment sur les mesures suivantes :

- extension en année pleine de la progression de 41 à 43 points de l'indice de la retraite du combattant au premier juillet 2010 pour un montant de 27,91 M€ sur les PMI en 2011 ;
- application du rapport constant qui aura un coût budgétaire de 4,47 M€ sur les PMI et 2,06 M€ sur la retraite du combattant, inscrits dans le projet de loi de finances pour 2011 ;
- financement de rentes mutualistes des anciens combattants soit un abondement de 8 M€ ;
- indemnisation de la quasi totalité des RAD-KHD, en application de dispositions de la convention signée le 17 juillet 2008.

### 2. Le renforcement du rôle de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)

Avec la fermeture des dernières directions interdépartementales des anciens combattants, l'année 2011 se caractérisera par le transfert complet de

la gestion des dossiers de pensions militaires d'invalidité, de soins médicaux gratuits et d'appareillage vers les nouveaux repreneurs du ministère de la Défense (ONACCVG, DRH-MD, CNMSS, SSA, INI).

Dès lors, l'intégralité des demandes de pensions militaires d'invalidité sera déposée dans les services de proximité de l'ONACCVG, qui assurent déjà, depuis 2010, l'information de premier niveau et le suivi de l'avancement des demandes sur ce sujet mais aussi sur les soins médicaux gratuits et l'appareillage. De plus, le maillage territorial de l'Office sera complété en 2011 avec le rattachement à son réseau des trois services d'Algérie, du Maroc et de Tunisie.

L'ONACCVG jouera donc pleinement son rôle d'interlocuteur unique du monde combattant.

### 3. La campagne double pour les anciens combattants d'Afrique du Nord

Le décret n° 2010-890 du 29 juillet 2010 portant attribution du bénéfice de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord concrétise un travail interministériel important et

l'engagement du secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants pour faire aboutir cette revendication légitime. Ainsi pourront être révisées en application du décret les pensions de retraite liquidées à compter du 19 octobre 1999, date d'entrée en vigueur de la loi du 18 octobre 1999 qui substitue à l'expression « opérations effectuées en Afrique du Nord » l'expression « guerre d'Algérie » ou « combats en Tunisie et au Maroc » dans certaines dispositions du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG).

#### **4. Le projet de décret sur la carte de combattant au titre des Opex**

Partenaires à part entière des forces internationales engagées dans les conflits contemporains, les combattants de la nouvelle génération du feu requièrent une juste reconnaissance de la Nation au regard des sacrifices consentis et des risques encourus. Un projet de décret est examiné en Conseil d'État. Il vise à prendre en compte la spécificité des opérations effectuées telles que l'évacuation sanitaire, l'action de renseignement, le sauvetage et la récupération au combat, l'arraisonnement ou la protection de l'espace aérien, qui symbolisent leurs missions d'interposition ou de maintien de la paix.

#### **5. La décristallisation complète des pensions**

A la suite de la décision du Conseil constitutionnel du 28 mai 2010, une disposition législative autorisant la décristallisation complète des pensions est inscrite

dans le projet de loi de finances 2011 permettant ainsi l'alignement du montant des pensions versées aux anciens combattants et anciens militaires de l'armée française issus de pays autrefois sous souveraineté française sur le montant perçu par les anciens combattants et anciens militaires français.

#### **6. La mise en œuvre de la reconnaissance et l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français**

La loi du 5 janvier 2010 et son décret d'application du 11 juin 2010 créent et permettent la mise en œuvre d'un dispositif particulier pour la réparation des conséquences sanitaires des essais nucléaires français, réparation qui antérieurement à cette loi ne pouvait être obtenue que sur le fondement des dispositions du CPMIVG, du code de la sécurité sociale ou à l'issue de contentieux administratifs.

#### **7. La journée défense et citoyenneté (JDC)**

À la suite des conclusions du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, la Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) a été recentrée sur sa mission fondamentale de sensibilisation citoyenne des jeunes au nouvel environnement de défense et de sécurité. Rebaptisée Journée défense et citoyenneté (JDC), elle s'appuie sur une nouvelle approche pédagogique plus interactive, voit son rôle renforcé en matière de détection des jeunes en difficulté et participe à la mise en œuvre du « Plan Santé des jeunes ».

## 8. La réserve

La dotation financière en 2011 sera maintenue à 88,5 M€ au titre des rémunérations et des charges sociales. Cette enveloppe permettra à la fois de renforcer l'effort de recrutement en direction des sous-officiers et militaires du rang venus du monde civil et d'améliorer la fidélisation des réservistes opérationnels, en vue d'atteindre un effectif de 37 270 réservistes fin 2011. Par ailleurs, l'objectif de durée d'activité des réservistes a été redéfini à hauteur de 22 jours par an, conformément aux orientations de la loi de programmation militaire.

## 9. Un effort accru sur la rénovation des sépultures de guerre

Le projet de loi de finances pour 2011 prévoit un abondement d'un montant

de 1,5 M€ de la dotation consacrée à la rénovation des nécropoles et hauts lieux de Mémoire, portant celle-ci à 5 M€ par an sur la période du budget triennal, afin d'accélérer la réalisation du programme de rénovation dans la perspective de l'anniversaire du centenaire de la guerre 14-18.

## 10. La fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de la Tunisie

Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 3 août 2010, la Fondation, dont la vocation est de contribuer à la connaissance des conflits qui se sont déroulés en Afrique du Nord entre 1952 et 1962, sera installée au cours du dernier trimestre 2010 et commencera ses travaux en 2011. Monsieur Claude Bébéar est pressenti pour en assurer la présidence.

# INDEMNISATION DES VICTIMES DES ESSAIS NUCLÉAIRES FRANÇAIS

La loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010 est relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français.

Est concernée la personne civile ou militaire atteinte ou qui a été atteinte, si elle est décédée, d'une maladie radio-induite, pour avoir résidé, séjourné ou avoir été affectée pour des raisons

professionnelles dans des zones géographiques (Sahara algérien et Polynésie française) et à des périodes définies pour chaque zone, allant jusqu'au démantèlement des installations.

Le décret d'application, du 11 juin 2010 paru au Journal officiel du 13 juin 2010 est disponible au Siège sur simple demande.

# aides

## accordées par l'union à ses membres

Rappelons que ces aides ne sont pas automatiques. Elles sont soumises à conditions de ressources. Nous devons secourir en priorité "Les plus faibles et les plus démunis" (Colonel PICOT).

### 1 DOTATION AU MARIAGE

Une dotation au mariage peut être accordée aux membres de l'Union qui se marient ou se remarient. Un certificat de mariage doit être fourni.

### 2 ALLOCATION DE NAISSANCE

Il peut être accordé une allocation forfaitaire à la naissance des enfants. Joindre à la demande un bulletin de naissance et une photocopie du livret de famille.

### 3 ALLOCATION MALADIE OU ACCIDENT

Une allocation mensuelle peut être accordée aux membres de l'Union, non bénéficiaires de l'article 18 (tierce personne), en situation d'arrêt de travail pour maladie ou accident.

Pour un couple, cette allocation est modulable en fonction des ressources. Elle peut être assortie d'une majoration spéciale par enfant à charge.

La demande doit être accompagnée :

- d'un certificat du médecin traitant mentionnant le diagnostic, le point de départ et la durée prévisible de l'affection ;
- d'un certificat de l'employeur précisant la rémunération du salarié ;
- d'une déclaration de ressource et du dernier avis d'imposition.

Sous réserve des conditions ci-dessus, l'allocation peut être versée à partir du 30<sup>e</sup> jour d'arrêt de travail du membre.

Quand elle est demandée tardivement, elle est versée à partir de la date de la demande.

La durée du versement est limitée à un an, sauf cas exceptionnel à soumettre à l'examen du Bureau du conseil d'administration.

### 4 PARTICIPATION AUX FRAIS D'OBSÈQUES

Deux cas peuvent se produire :

- décès survenant dans un couple "Gueules Cassées" : une allocation assortie d'un supplément par enfant à charge peut être versée au conjoint survivant ayant supporté seul les frais d'obsèques ;
- décès du dernier vivant dans le couple "Gueules Cassées" : une allocation peut être servie à l'héritier qui a supporté seul les frais d'obsèques et qui se "porte fort" pour les cohéritiers.

Des justificatifs devront être fournis.

### 5 ALLOCATION AUX ORPHELINS

Une allocation journalière peut être accordée à chacun des enfants, âgés de moins de 16 ans, ou infirmes à charge, des membres décédés. Fournir le bulletin de décès du membre et le certificat de vie des enfants.

### 6 ETUDES, APPRENTISSAGE

Il peut être accordé une allocation aux membres et aux veuves de membres, en cas d'études poursuivies par leurs enfants ou de mise en apprentissage. Le Bureau décide en considération du cas d'espèce qui lui est présenté.

### 7 ASSISTANCE DEVANT LES TRIBUNAUX

L'assistance devant les juridictions de pensions peut être assurée à tous les membres de l'Union qui devront préalablement adresser au Siège un dossier complet. Notre conseil juridique se prononcera sur le bien-fondé de l'appel ou du pourvoi.

### 8 POURVOI AU CONSEIL D'ÉTAT

Une loi de 1936 ayant supprimé la gratuité du recours devant la Commission supérieure de cassation des pensions, l'Union peut prendre à sa charge les frais de recours des membres, après avis de notre conseil juridique sur l'opportunité du pourvoi.

Avant d'entreprendre un recours, les membres sont donc invités à prendre l'avis du Siège.

### 9 AIDES DIVERSES

En dehors des cas qui précèdent, des aides peuvent être accordées dont le montant et les conditions d'attribution sont fixés dans chaque cas d'espèce.

Des aides spéciales peuvent être accordées aux réfugiés et aux victimes de calamités.

### 10 PRÊTS D'HONNEUR

Des prêts d'honneur peuvent être accordés aux membres de l'Union. Ils sont servis à court terme. Ils doivent répondre à des soucis sérieux personnels ou de famille. En effet, l'Union n'a pas la possibilité de satisfaire des objectifs commerciaux.

### 11 MAISONS DE REPOS, CONVALESCENCE, EHPAD

Moussy : Domaine des "Gueules Cassées",

Rue du Colonel Picot,

77230 Moussy-le-Vieux.

Téléphone : 01 60 03 60 03.

(Le domaine de Moussy n'a plus d'activité maison de retraite)

Le Coudon : Domaine des "Gueules Cassées",

627, avenue du Colonel Picot, Le Coudon, BP 147,

83163 La Valette-du-Var cedex.

Téléphone : 04 94 61 93 00

### 12 CHAMBRES AU SIÈGE

Des chambres peuvent être mises à la disposition des membres de passage à Paris.

En raison de leur nombre limité, il est recommandé d'adresser les demandes de réservation au Siège au moins quinze jours à l'avance.

# DEMANDE INDIVIDUELLE D'AIDE FINANCIÈRE À RETOURNER À VOTRE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

## I Etat-civil

Nom, prénom : .....

N° de membre : .....

Adresse et Téléphone : .....

.....

Nombre d'enfants à charge et âge : .....

Profession avant la retraite .....

## II Motif de la demande

.....

.....

.....

## III Renseignements à fournir

A - Montant des Revenus		B - Patrimoine		
Montant total des salaires :		Résidence principale :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Montant total des retraites :		Résidence secondaire :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Revenus de Valeurs Mobilières :		Patrimoine locatif :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Revenus Locatif :				
Pension Militaire d'Invalidité :				
Aide Sociale :				
Aide Personnalisée au Logement :				
Allocation Personnalisée d'Autonomie :				
	<b>TOTAL</b>			

## IV Pièces à joindre justifiant la demande

Avis d'imposition - Dernier avis de virement de Pension militaire d'invalidité - Devis des travaux de restauration prothétique - Devis appareillage auditif - Devis achat équipement ou travaux ménager - Promesse de vente - Contrat de prêt - Autres

Signature du demandeur

## V Avis du délégué régional

.....

.....

.....



## TABLEAU DES PENSIONS ET ALLOCATIONS DES VICTIMES DE LA GUERRE

en euros, et avec le nombre de points correspondants à chacune d'elles

POURCENTAGES D'INVALIDITÉ	NOMBRE DE POINTS				MONTANT MENSUEL DE L'ALLOCATION		
	Pension principale	Allocations des Grands Invalides N° 1,2,3,4,5,5 <sup>bis</sup>		Allocation du Statut	Nombre total de points	au 01/07/2009 Point à 13,68 €	au 01/10/2009 Point à 13,72 €
10 %	48				48	54,72	54,88
15 %	72				72	82,08	82,32
20 %	96				96	109,44	109,76
25 %	120				120	136,80	137,20
30 %	144				144	164,16	164,64
35 %	168				168	191,52	192,08
40 %	192				192	218,88	219,52
45 %	216				216	246,24	246,96
50 %	240				240	273,60	274,40
55 %	264				264	300,96	301,84
60 %	288				288	328,32	329,28
65 %	312				312	355,68	356,72
70 %	336				336	383,04	384,16
75 %	360				360	410,40	411,60
80 %	384				384	437,76	439,04
85 % Sans statut	361	128			489	557,46	559,09
85 % Avec statut	361	64		200	625	712,50	714,58
90 % Sans statut	368	154			522	595,08	596,82
90 % Avec statut	368	77		300	745	849,30	851,78
95 % Sans statut	370	204			574	654,36	656,27
95 % Avec statut	370	102		400	872	994,08	996,99
100 % Sans statut	372	256			628	715,92	718,01
100 % Avec statut	372	128		500	1000	1140,00	1143,33
100 % + 1°	388	540		211	1139	1298,46	1302,26
100 % + 2°	404	543		233	1180	1345,20	1349,13
100 % + 3°	420	546		255	1221	1391,94	1396,01
100 % + 4°	436	549		277	1262	1438,68	1442,89
100 % + 5°	452	552		299	1303	1485,42	1489,76
100 % + 6°	468	555		321	1344	1532,16	1536,64
100 % + 7°	484	558		343	1385	1578,90	1583,52
100 % + 8°	500	561		365	1426	1625,64	1630,39
100 % + 9°	516	564		387	1467	1672,38	1677,27
100 % + 10°	532	567		409	1508	1719,12	1724,15
et par degré	16	3		22	41	46,74	46,88
(art. 16) en plus							
100 % Art. 18		1373			2189	2495,46	2502,76
	465	1464		351	2280	2599,20	2606,80
100 % + 1°	485	1373	50	381	2289	2609,46	2617,09
		1464			2380	2713,20	2721,13
100 % + 2°	505	1373	100	391	2369	2700,66	2708,56
		1464			2460	2804,40	2812,60
100 % + 3°	525	1373	150	401	2449	2791,86	2800,02
		1464			2540	2895,60	2904,07
100 % + 4°	545	1373	200	411	2529	2883,06	2891,49
		1464			2620	2986,80	2995,53
100 % + 5°	565	1373	250	421	2609	2974,26	2982,96
		1464			2700	3078,00	3087,00
100 % + 6°	585	1373	300	431	2689	3065,46	3074,42
		1464			2780	3169,20	3178,47
100 % + 7°	605	1373	350	441	2769	3156,66	3165,89
		1464			2860	3260,40	3269,93
100 % + 8°	625	1373	400	451	2849	3247,86	3257,36
		1464			2940	3351,60	3361,40
100 % + 9°	645	1373	450	461	2929	3339,06	3348,82
		1464			3020	3442,80	3452,87
100 % + 10°	665	1373	500	471	3009	3430,26	3440,29
		1464			3100	3534,00	3544,33
et par degré (art.16) en plus	20		50	10	80	91,20	91,47
100 % + double Art. 18	1032	1464	1250	601,2	4347,2	4933,01	4947,43
+ Art. 16 et 9°							
100 % + double Art. 18	1064	1464	1250	601,2	4379,2	4992,29	5006,89
+ Art. 16 et 10°							
et par degré (art.16) en plus	32		50	10	92	104,88	105,19

\* Le Chiffre le plus élevé concerne les aveugles, les paraplégiques et les amputés des deux membres.

N.B. – Dans la colonne Total n'est pas compris le montant de l'allocation n°8 de 676 points pour les aveugles, les amputés des deux mains ou des deux cuisses, et impotents totaux des deux membres bénéficiaires du statut, et fixée à 800 points pour ceux d'entre eux qui ne bénéficient pas du statut. Cette allocation est pour les autres impotents doubles ou amputés doubles, fixée à 476 points (avec le statut) et de 600 points (sans le statut).

## ALLOCATIONS AUX GRANDS MUTILÉS

DÉSIGNATION	Nombre de points annuel	MONTANT MENSUEL DE L'ALLOCATION	
		au 1/07/2009	au 1/10/2009
<b>Amputés :</b>			
Désarticulation tibio-tarsienne	80,3	91,54	91,81
Amput. de la jambe { avec ankyl.	235,2	268,13	268,91
Au-dessus du genou   sans ankyl.	150,2	171,23	171,73
Désarticulation du genou.....	405,2	461,93	463,28
Amputation de la cuisse .....	556,5	634,41	636,27
Amputation sous-trochantér ..	641,1	730,85	732,99
Désarticulation de la hanche...	801,6	913,82	916,50
Désarticulation du poignet.....	160,5	182,97	183,51
Amput. de l'avant-bras { avec ankyl.	315,4	359,56	360,61
sans ankyl.	230,4	262,66	263,42
Désarticulation du coude .....	405,2	461,93	463,28
Amputation du bras.....	556,5	634,41	636,27
Amputation sous-tubérositaire	641,1	730,85	732,99
Désarticulation de l'épaule .....	801,6	913,82	916,50
<b>Blessés crâniens (suivant la</b>			
<b>Fréquence des crises) :</b>			
1 <sup>re</sup> catégorie.....	200,6	228,68	229,35
2 <sup>e</sup> catégorie.....	400,8	456,91	458,25
3 <sup>e</sup> catégorie.....	601,2	685,37	687,37
4 <sup>e</sup> catégorie.....	801,6	913,82	916,50
<b>Aveugles.....</b>	<b>982</b>	<b>1119,48</b>	<b>1122,75</b>

## MAJORATION ENFANT INFIRME ET POUR ENFANT D'INVALIDE

Au-dessus de 85 % ou de veuve, ayant cessé d'ouvrir droit aux prestations familiales

DEGRÉ D'INVALIDITÉ	Nombre de points annuel	MONTANT MENSUEL DE LA MAJORATION	
		au 1/07/2009	au 1/10/2009
85 %.....	65	74,10	74,32
90 %.....	77	87,78	88,04
95 %.....	85	96,90	97,18
100 % et veuves de guerre.....	92	104,88	105,19
<b>Enfant infirme :</b>			
Veuve ou orphelin .....	333	379,62	380,73

## RETRAITE DU COMBATTANT

A.C. Guerre 14/18	Nombre de points annuel	au 1/10/2009		au 1/10/2010	
A.C. Guerre 39/45 et T.O.E. } Autres catégories d'A.C. âgés de 65 ans. }	43	562,52	589,96		

**NOTE IMPORTANTE.** – Nous rappelons que pour une pension donnée, correspondant à un pourcentage fixe, le nombre de points porté sur le tableau reste invariable. Si le coût de la vie augmente, c'est la valeur du point qui suit l'augmentation ; mais le nombre de points reste toujours le même.

## DÉCORATIONS

Montant annuel des traitements : médaille militaire : 4,57 € ; Légion d'honneur : Chevalier 6,10 € ; Officier 9,15 € ; Commandeur 12,20 € ; Grand Officier 24,39 € ; Grand-Croix 36,59 €.

A noter qu'en cas d'élévation de grade dans l'ordre de la Légion d'honneur au titre Grand Mutilé, le premier traitement ne subit pas d'augmentation.

## PENSION DES VEUVES

DÉSIGNATION	Nombre de points annuel	MONTANT MENSUEL DE LA PENSION	
		au 1/07/2009	au 1/10/2009
Non remariées ou remariées et redevenues veuves, au-dessus de 50 ans ou infirmes.			
<b>Taux exceptionnel.....</b>	<b>682</b>	<b>777,48</b>	<b>779,75</b>
Non remariées ou remariées et redevenues veuves, âgées de plus de 40 ans.			
<b>Taux normal.....</b>	<b>515</b>	<b>587,10</b>	<b>588,82</b>
Non remariées ou remariées et redevenues veuves, au-dessous de 40 ans.			
<b>Taux de réversion.....</b>	<b>348</b>	<b>396,72</b>	<b>397,88</b>
Majoration spéciale pour veuves d'invalidé bénéficiant de l'article L 18 et de l'allocation spéciale 5 bis/a (1) âgées de plus de 57 ans.....	260	296,40	297,27
Majoration spéciale pour veuves d'invalidé bénéficiant de l'article L 18 et de l'allocation spéciale 5 bis/b (1) sans condition d'âge.....	350	399,00	400,17

Les veuves remariées après le 2 octobre 1941, redevenues veuves recouvrent leur droit à pension.

La pension du taux de réversion est accordée à la veuve quand le décès est étranger aux infirmités ouvrant droit à pension et quand le pourcentage de pension était au moins égal à 60 % et inférieur à 85 %.

La pension au taux normal est accordée aux veuves des pensionnés à 85 % et plus, ou quand le décès est en rapport direct avec les infirmités ouvrant droit à pension, quel que soit le taux de la pension (fournir certificat médical).

Dans les deux cas le mariage doit avoir duré au moins deux ans.

A noter que le taux normal et le taux de réversion passent uniformément au taux exceptionnel à 50 ans pour les veuves non remariées (ou avant 50 ans pour les veuves infirmes) sous réserve que la veuve remplisse les conditions de fortune exigées.

(1) La majoration spéciale est attribuée pour les soins donnés par elles à leur mari aux veuves de grands invalides relevant de l'article L 18 du code et bénéficiaires de l'allocation spéciale n° 5 bis/a ou n° 5 bis/b (aveugles, paraplégiques, amputés de deux ou plus de deux membres) lorsqu'elles sont titulaires d'une pension si elles justifient d'une durée de mariage et de soins donnés d'une manière constante pendant au moins quinze années.

## MAJORATION DES PENSIONS DE VEUVES AYANT DES ENFANTS À CHARGE

Selon les conditions des articles L50 et 51 du Code des pensions

NOMBRE D'ENFANTS	Nombre de points annuel	TAUX SPÉCIAL NORMAL ET DE REVERSION MENSUEL	
		au 1/07/2009	au 1/10/2009
Un enfant .....	120	136,80	137,20
Deux enfants.....	140	159,60	160,07
Par enfants et plus.....	160	182,40	182,93

## PENSIONS D'ASCENDANTS

	Nombre de points annuel	MONTANT MENSUEL DE LA PENSION	
		au 1/07/2009	au 1/10/2009
Ascendants (père, mère, grand-père ou grand-mère) non remariés....	243	277,02	277,83
Ascendants (père, mère, grand-père ou grand-mère) remariés .....	122	139,08	139,49
Majoration pour chaque enfant mort pour la France en plus du premier.....	45	51,30	51,45

## ALLOCATION AUX IMPLAÇABLES

C'est une allocation différentielle qui vient s'ajouter au montant de la pension en principal et à ses suppléments, pour former un total mensuel qui ne peut être supérieur à :

	au 1/07/2009	au 1/10/2009
1 500 points (à 60 ans).....	1710,00	1715,00
1 200 points (à 65 ans).....	1368,00	1372,00

## PENSIONNÉS POUR TUBERCULOSE

	Nombre de points annuel	MONTANT MENSUEL DE LA PENSION	
		au 1/07/2009	au 1/10/2009
Indemnité de soins .....	916	1044,24	1047,29
Indemnité de ménagement .....	458	522,12	523,65
Indemnité de reclassement .....	687	783,18	785,47
Indemnité de ménagement .....	275	313,50	314,42

Ayant à vingt ans touché le fond  
de la détresse morale et physique,  
nous nous sommes retrouvés  
et nous nous sommes élevés.

Nous nous sommes unis.

Dans les chemins de la fraternité,  
rien ne pouvait plus nous arrêter.

Nous nous sommes appelés nous-mêmes

les Gueules Cassées,

et nous avons adopté comme devise

“Sourire quand même”



**Gueules Cassées**  
*Sourire Quand Même*

Union des Blessés de la Face et de la Tête

“Les Gueules Cassées”

20 rue d'Aguesseau, 75008 Paris

Tél. : 01 44 51 52 00

Télécopie : 01 42 65 04 14

adresse : [www.gueules-cassees.asso.fr](http://www.gueules-cassees.asso.fr)

e-mail : [info@gueules-cassees.asso.fr](mailto:info@gueules-cassees.asso.fr)